

Observatoire Universitaire Régional de l'Insertion Professionnelle

Les étudiants en séjour d'études à l'étranger

Qui ? Pourquoi ? Comment ?

Laure-Anne PICHON

Maurice COMTE

Xavier POULARD

**Observation des étudiants
ayant effectué un séjour
d'études à l'étranger en 1997-98**



Observatoire Universitaire Régional de l'Insertion Professionnelle

Les étudiants en séjour d'études à l'étranger

Qui ? Pourquoi ? Comment ?

Étude réalisée pour l'OURIP avec le concours financier de la région Rhône-Alpes par :

Laure Anne PICHON (chargée d'études OURIP)

Maurice COMTE (responsable scientifique OURIP)

Xavier POULARD (chargé d'études OURIP)

Étude n° 2002-02

SOMMAIRE

SOMMAIRE	5
OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE	7
QUI SONT LES PARTANTS À L'ÉTRANGER : UNE DESCRIPTION	15
POURQUOI : LES FACTEURS DU DÉPART ; ANALYSE ET MODÉLISATION	23
COMMENT : LES CARACTERISTIQUES DES SÉJOURS	37
DUETI	51
CONCLUSION	55
ANNEXES	59
TABLE DES MATIÈRES	64

OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

Rappel des objectifs

Les séjours d'études à l'étranger des étudiants se développent de plus en plus. Il y a un effet d'offre et un effet de demande.

- D'une part, l'Union Européenne, l'Etat, les Régions souhaitent encourager les échanges. Les établissements facilitent les départs en développant des accords qui accroissent les possibilités d'échanges et de doubles diplômes. Les étudiants, grâce aux conventions signées avec des universités étrangères, partent dans le cadre d'un dispositif dans lequel la période d'étude dans une université étrangère partenaire est reconnue par l'établissement d'origine. Les résultats ainsi obtenus à l'étranger par les étudiants sont totalement validés.

- D'autre part, les étudiants voyagent de plus en plus et ils envisagent souvent des débuts de carrière dans un pays étranger.

On observe donc une augmentation importante des candidatures et des départs. La Région Rhône-Alpes a développé une politique très incitative en offrant des bourses d'un montant beaucoup plus élevé que celles des dispositifs européens.

Près de 2 400 étudiants des huit universités de la Région Rhône-Alpes ont effectué **en 1997/98** un séjour d'études à l'étranger dans le cadre d'un dispositif institutionnel.

Les effectifs présentés dans le tableau ci-joint doivent être analysés en tenant compte des particularités de chacune des universités (effectifs globaux, répartition des formations, poids des cycles, choix politiques...).

Estimation* du nombre d'étudiants partis en 1997-98	
Universités	Effectifs
Grenoble 1	357
Grenoble 2	307
Grenoble 3	195
Lyon 1	328
Lyon 2	250
Lyon 3	351
Savoie	352
Saint Etienne	225
TOTAL	2 365

Qui sont les étudiants qui effectuent un séjour à l'étranger

Le Conseil d'Administration de l'OURIP a décidé de conduire une étude sur l'impact qu'auraient les séjours d'études à l'étranger des étudiants sur leur insertion professionnelle. Compte-tenu des délais nécessaires à une telle évaluation, il s'agit principalement d'évaluer les retombées éventuelles sur les cursus suivis, la prolongation d'études (3ème cycle, doctorat) ou les choix de contenu (formation professionnalisante, recherche). Dans la mesure du possible, l'étude sera étendue à la comparaison de l'insertion d'étudiants qui ont obtenu le même niveau terminal.

La complexité de l'observation a exigé le recours à trois étapes consécutives :

1 - Etude préliminaire

2 - Analyse des publics

3 - Etude d'impact sur l'insertion professionnelle

L'enquête préliminaire a servi à rassembler les informations nécessaires à la définition précise du champ de l'étude et à l'analyse des procédures de recueil de l'information du public concerné au sein des établissements. Elle a ainsi permis un inventaire préalable à l'organisation du recueil :

- cartographie parfois complexe des lieux où sont enregistrées les informations concernant cette population d'étudiants partis en séjours d'études à l'étranger ;
- type de support (base de données papier ou informatisée) ;
- harmonisation des contenus parfois disparates.

Pour la troisième phase, une enquête est menée auprès d'étudiants partants et non partants, afin de réaliser une étude comparative « toutes choses égales par ailleurs ». Réalisée sur un échantillon, cette investigation permettra l'analyse approfondie d'un grand nombre de variables, concernant aussi bien le cursus scolaire et universitaire, que l'insertion professionnelle ou les caractéristiques du séjour à l'étranger.

La deuxième phase de l'étude, qui fait l'objet de ce rapport, est réalisée à partir de la compilation des informations disponibles dans plusieurs fichiers. De ce fait, l'information est restreinte aux seules variables communes.

Champ

Afin d'améliorer la lisibilité des informations, l'OURIP a conçu un **schéma d'enregistrement** visant :

- l'exhaustivité des informations recensées ;
- l'harmonisation de ces informations pour toutes les universités.

Les données collectées concernent quatre domaines principaux :

- l'état civil de l'étudiant ;
- le diplôme dans lequel l'étudiant est inscrit l'année du départ à l'étranger (diplôme préparé, UFR d'inscription, discipline SISE) ;
- le séjour à l'étranger (nature du séjour, durée, destination...);
- les programmes d'échanges et les aides financières dont bénéficient l'étudiant.

Pour les étudiants partant à l'étranger, la collecte s'est effectuée à partir des sources suivantes : les fichiers de gestion des huit universités, les fichiers (informatiques ou papier) des services des relations internationales des universités, le fichier des bénéficiaires d'une Bourse Régionale de Formation à l'Etranger (BRFE) de la région Rhône-Alpes et le fichier Socratès France des bénéficiaires du programme et/ou d'une bourse Erasmus.

Pour les étudiants non partants, la collecte a été effectuée uniquement auprès des fichiers de gestion des huit universités.

La population étudiée est celle de tous les étudiants de **nationalité française** inscrits en **1997/98** en **deuxième ou troisième cycle** dans l'une des huit universités de la région **Rhône-Alpes**.

Sont exclus :

- les étudiants inscrits en doctorat ;
- les étudiants de certaines filières ou diplômes (IEP, santé) ;
- les étudiants de diplômes dans lesquels le séjour d'études à l'étranger est rendu **obligatoire**.

Pour rendre possible une comparaison et pour faciliter le recueil d'une information fiable, le champ de l'étude a été strictement délimité. Nous reprenons les principaux choix effectués, qui concernent à la fois les formations, les niveaux et les types de séjour.

Types de formations et niveaux d'études

Aucun départ n'a lieu en 1er cycle, l'étudiant doit être au minimum titulaire d'un diplôme Bac+2 au moment du départ.

Sont concernées les formations initiales suivantes :

- les années post-DUT (dans certaines universités, on compte un nombre élevé d'étudiants post-DUT. C'est le cas à Lyon 1 et Grenoble 1 où respectivement 58% et 27% des partants sont des étudiants post-DUT) ;
- les 2ème cycles : licence, maîtrise, IUP (2ème et 3ème année) MST, MIAGE, MSG ;
- les 3ème cycles.

Qui sont les étudiants qui effectuent un séjour à l'étranger

Sont exclus de l'étude :

- les filières de santé (Médecine, Odontologie et Pharmacie) caractérisées par un très faible taux de départ ;
- les doctorants et les post-doctorants. Ils peuvent aussi effectuer des séjours à l'étranger, mais ils sont très difficilement repérables (il s'agit souvent d'accords entre laboratoires de recherche) ;
- les diplômés dans lesquels le séjour d'études à l'étranger est obligatoire (certaines licences ou maîtrises LEA, les IEP...). Sur l'ensemble des formations initiales des huit universités, le caractère « obligatoire » du séjour à l'étranger est marginal ; les séjours sont plutôt « encouragés » ou « vivement conseillés ».

Nombre de formations où le séjour à l'étranger est obligatoire

Universités	Effectifs
Grenoble 1	0
Grenoble 2	0
Grenoble 3	0
Lyon 1	0
Lyon 2	- de 5
Lyon 3	1*
Savoie	- de 5
Saint Etienne	2**

* DESS commerce extérieur

** Licence LEA : séjour de 1 mois ; IUP management : séjour de 6 semaines

Ces formations ne peuvent être retenues dans une étude qui prévoit d'analyser les motifs de départ et de comparer des partants et des non-partants.

La durée des séjours d'études

Sont exclus de l'étude les départs à l'étranger qui correspondraient à des expériences restreintes. Leur utilité n'est pas niée, mais on peut se poser la question de leur véritable impact sur l'insertion professionnelle, qui est un élément important de notre étude. En outre, ces séjours de courtes durées correspondent le plus souvent à un séjour obligatoire « officieusement » dans le cadre de la formation. Il semble raisonnable de les traiter comme les formations à séjour officiellement obligatoire et donc de les exclure du champ.

Sont observés les départs d'une **durée minimum de 3 mois**.

Le cadre institutionnel

L'étude ne prend pas en compte tous les départs à l'étranger, en particulier elle laisse de côté les « départs spontanés », qui se font sur des bases différentes (but linguistique ou culturel). D'un point de vue pratique le recensement de ces populations serait un travail difficile à réaliser et donnerait de faibles garanties de fiabilité en raison de la grande diversité des pratiques et des conditions de déroulement.

Plan d'ensemble

- La première partie du rapport est consacrée à la description de deux populations : les étudiants qui sont partis effectuer un séjour d'études à l'étranger en 1997/98 et l'ensemble de la population inscrite la même année en deuxième et troisième cycles. L'ensemble des caractéristiques qui décrivent la population étudiante sont regroupées selon deux modalités : les caractéristiques individuelles (sexe, âge, PCS du père...) et le type d'études suivies et leur contexte (établissement, diplôme, filières d'inscriptions...). Les résultats exprimés en pourcentages donnent une première idée de la différence des profils des populations concernées et, surtout, de l'importance relative et absolue (en multipliant par l'effectif) de telle ou telle sous-population. Par exemple, la filière la plus importante en **volume** pour les départs est sciences de gestion (13,5% des partants, soit 281 étudiants).

- L'objectif de la deuxième partie est de mettre en évidence les principaux facteurs associés au départ à l'étranger. Ayant un but analytique de comparaison, cette partie concerne une population plus restreinte : elle n'inclut pas les DUETI (Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationales) qui sont « automatiquement » des partants. L'indicateur qui sert de référence est le « taux de départ », qui est le ratio de l'effectif de partants sur l'effectif de la population étudiée. Par exemple, le taux de départ en sciences de gestion est sensiblement plus élevé que la moyenne (7,5%), mais très inférieur à celui de LEA (25,1%) ; de même le taux de départ dans certains établissements est le double de la moyenne.

La fin du chapitre est consacrée à la décomposition des effets explicatifs des taux de départ : les variables qui agissent sur le taux de départ sont souvent corrélées entre elles, ce qui rend difficile leur interprétation. Par exemple, les établissements à fort taux de départ sont ceux qui hébergent un gros département de LEA ou de gestion... Un modèle, dont les résultats sont présentés de manière simplifiée permet de quantifier l'effet séparé « toutes choses égales par ailleurs » de chacune des variables.

- La troisième partie décrit les modalités de séjour dans leurs multiples dimensions : destinations, durée, part des différents dispositifs institutionnels, nature et montant des aides dont ont bénéficié les étudiants. La population étudiée est la même que dans la partie précédente (i.e. hors DUETI). Les séjours effectués par les étudiants de DUETI (qui représentent un nombre de départs important) sont décrits dans une partie spécifique.

Abréviations :

AES : Administration Economique et Sociale

CA : Conseil d'Administration

CEVU : Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

CREPUQ : Conférence des Recteurs et Présidents d'Université du Québec

BRFE : Bourse Régionale de Formation à l'Etranger

DAAD : Bourse d'Etude de l'Office Allemand des Echanges Universitaires

DEUG : Diplôme d'Etudes Universitaires Générales

DEA : Diplôme d'Etudes Approfondies

DESS : Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées

DNTS : Diplôme National de Technologie Spécialisée

DTA : Diplôme de Technologie Approfondie

DUETI : Diplôme d'Université d'Etudes Technologiques Internationales

DUT : Diplôme Universitaire de Technologie

IEP : Institut d'Etudes Politiques

FLE : Français Langues Etrangères

ISEP : International Student Exchange Program

IUFM : Institut Universitaire de Formation des Maîtres

IUP : Institut Universitaire Professionnalisé

LLCE : Langues Littératures et Civilisations Etrangères

LEA : Langues Etrangères Appliquées

MIAGE : Maîtrise Informatique Appliquée à la Gestion des Entreprises

MSG : Maîtrise de Sciences de Gestion

MST : Maîtrise de Sciences et Techniques

PCS : Professions et Catégories Socioprofessionnelles

SHS : Sciences Humaines et Sociales

SISE : Système Informatique de Suivi des Etudiants

STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

TOEFL : Test linguistique d'anglais

UFR : Unité de Formation et de Recherche

LE CONTEXTE DES DEPARTS A L'ETRANGER

On distingue les programmes d'échange et les aides financières souvent cumulables.

- Les universités ont développé des accords sur tous les continents.

Le nombre d'accords existants (en 1997/98) entre les universités de la Région et les universités étrangères excède sans doute le millier.

Ces accords inter-universitaires indiquent le fonctionnement de l'échange (nombre d'étudiants échangés, niveau, disciplines concernées, validation...).

Les étudiants partent principalement dans le cadre d'un cursus intégré. Les études sont validées par l'université d'origine, l'étudiant ne prend pas de retard dans son cursus. La possibilité existe dans certains cas d'obtenir un double diplôme : le diplôme étranger et le diplôme français (très valorisant pour l'étudiant).

Universités	Nombre d'accords
Grenoble 1	N.R
Grenoble 2	N.R
Grenoble 3	+ de 80
Lyon 1	230
Lyon 2	187
Lyon 3	+ de 180
Savoie	150
Saint Etienne	86 en Europe

N.R. : non renseigné

Les grands programmes d'échanges internationaux les plus fréquemment utilisés sont : SOCRATES, Europe ; CREPUQ et ONTARIO, Canada ; ISEP et OREGON, Etats-Unis.

- Les aides financières proviennent :
 - de l'Union Européenne : bourse Erasmus ;
 - du Ministère de l'Education Nationale : complément ministériel destiné aux seuls bénéficiaires d'une bourse Erasmus ;
 - des Collectivités Locales : B.R.F.E. (Bourse Régionale de Formation à l'Etranger) du Conseil Régional Rhône-Alpes, bourse du Conseil Général de l'Isère et de la Loire ;
 - des établissements d'enseignement supérieur : fonds propres.

D'une manière générale, peu d'étudiants partent sans aides financières.

	Nombre d'universités concernées
Erasmus	8
Ministère	8
BRFE*	8
Conseil Général	4
Fonds propres	3
Autres**	4

* BRFE : s'adressent aux étudiants de niveau bac+2 à bac+5, inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur Rhône-Alpes depuis au moins 2 ans.

**Autres : essentiellement les bourses du collège franco allemand et de l'Office Allemand des échanges universitaires (DAAD) qui restent très marginales car elles ne concernent que peu d'étudiants.

Au sein des établissements, les services des Relations Internationales assurent la gestion administrative des départs. Ils jouent un rôle de coordonnateur entre les organismes qui apportent des aides et les bénéficiaires de ces aides.

Les universités n'ont pas forcément les mêmes sources de financement et la gestion de ces bourses ne s'effectue pas toujours de la même façon. C'est dans la répartition et la distribution des aides aux étudiants qu'on note les différences.

Suivant les universités, les étudiants peuvent partir avec une ou plusieurs aides.

	Cumul	Non-cumul
Nombre d'universités concernées	5	3

Trois universités appliquent le non-cumul des aides : Grenoble 1, Lyon 3 et Savoie. Dans ce cas, les étudiants partent soit avec la bourse de la Région soit avec la bourse Erasmus plus le complément ministériel.

Les universités ayant décidé le non-cumul des aides l'ont fait pour les raisons suivantes :

- permettre à un plus grand nombre d'étudiants de partir ;
- permettre aux étudiants de partir deux années (une année avec une bourse Erasmus, l'autre année avec une BRFE).

Les universités sélectionnent les étudiants candidats à un départ.

Les critères de sélection des étudiants peuvent être votés en Conseil d'administration (C.A.) ou au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (C.EV.U.).

Plusieurs entretiens permettent de vérifier le parcours académique, d'évaluer le niveau linguistique de l'étudiant et de tester sa motivation.

CRITERES	DESCRIPTIF
Académique	Scolarité antérieure, notes depuis le bac et pour certaines destinations une note minimum est demandée.
Motivation	Projet de l'étudiant.
Linguistique	Forte exigence linguistique dans certaines universités où ce critère peut être classé en première position. Pré-requis linguistiques demandés par les universités anglophones (TOEFL).
Destination	
Débrouillardise	

QUI SONT LES PARTANTS A L'ETRANGER : UNE DESCRIPTION

En 1997/98, **46 463** étudiants sont inscrits en 2^{ème} et 3^{ème} cycles d'études dans l'une des huit universités de la région Rhône-Alpes. Dans le champ de l'étude, **2 084** étudiants ont effectué cette année un séjour d'études à l'étranger dans le cadre d'un dispositif institutionnel. ¹

Qui sont ces étudiants ? La description suivante dresse une cartographie selon un ensemble de variables concernant aussi bien les caractéristiques individuelles des étudiants (sexe, âge, PCS du père, bac...), que le type d'études suivies et leur contexte (établissement, diplôme, filière d'inscription, niveau d'inscription...). A titre indicatif, nous avons dans chaque tableau fourni la distribution en pourcentage de la population étudiante de référence dans son ensemble. En effet, le volume de partants dépend de deux facteurs, qui sont l'effectif de la catégorie dont ils sont issus et le taux de départ. La seconde partie du rapport, dont la finalité est analytique, traitera des taux de départ, mais ne mentionnera plus les volumes des catégories.

Caractéristiques individuelles

Inscrits et partants : répartition par sexe l'année du départ

La population de l'ensemble des inscrits est plutôt féminisée avec 58,9% de femmes.

La population des étudiants partants est légèrement moins féminine que la population de l'ensemble des inscrits, 57,9%.

¹ NB : Pour alléger les tableaux, les effectifs ne sont pas fournis systématiquement. Pour obtenir un effectif particulier quelconque, il suffit de multiplier l'effectif total des partants ou non partants par le pourcentage figurant dans la colonne correspondante.

Inscrits et partants : âge en 1998

Age en 1998	Partants	Ensemble
21 ans et moins	25,2	13,3
22 ans	29,7	18,3
23 ans	22,4	19,1
24 ans	13,7	16,0
25 ans	4,8	9,8
26 ans et plus	4,2	23,5
TOTAL	100,0	100,0

Près de 50% de l'ensemble des inscrits sont âgés de "24 ans et plus", contre 22,7% des étudiants partants.

Les étudiants partants sont plus jeunes : ils sont plus souvent âgés de "21 ans et moins" (25,2% contre 13,3%), de 22 ans (29,7% contre 18,3%) et de 23 ans (22,4% contre 19,1%).

Inscrits et partants : département de naissance

Département de naissance	Partants	Ensemble
Départements Rhône-Alpes	68,7	64,2
<i>Ain</i>	2,6	3,1
<i>Ardèche</i>	1,7	1,9
<i>Drôme</i>	4,5	4,8
<i>Isère</i>	16,0	12,9
<i>Loire</i>	9,3	9,7
<i>Rhône</i>	21,8	21,5
<i>Savoie</i>	5,6	4,5
<i>Haute Savoie</i>	7,2	5,8
Limitrophe* Rhône-Alpes	5,1	6,2
Autres départements français	21,9	26,0
Etranger	4,4	3,6
TOTAL	100,1	100,0

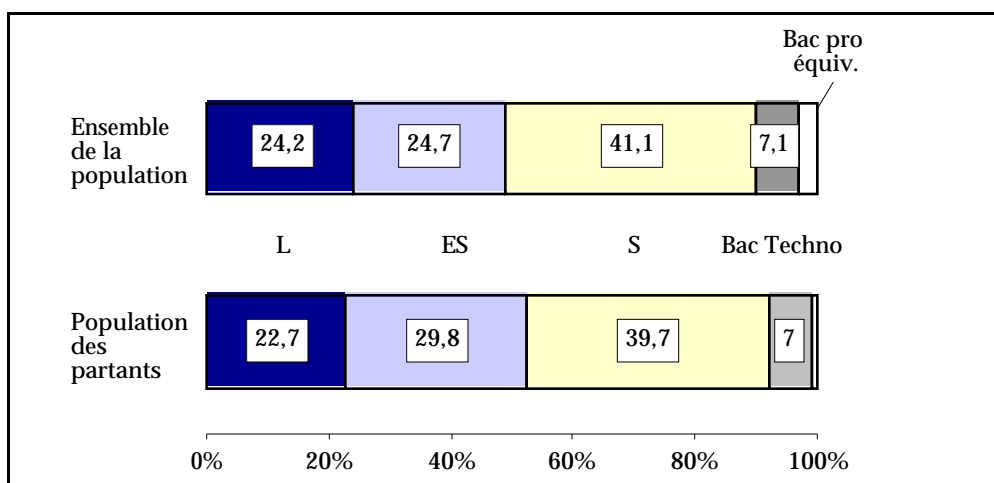
* Limitrophe : 03, 04, 05, 30, 39, 43, 48, 63, 71, 84

Deux tiers de l'ensemble des inscrits sont originaires d'un département de la région Rhône-Alpes.

21,5% sont originaires du département du Rhône, 12,9% de l'Isère et 9,7% de la Loire.

Parmi les étudiants partants, les étudiants sont plus souvent originaires du département de l'Isère que l'ensemble des inscrits (16,0% contre 12,9%). Ils viennent aussi plus souvent de l'étranger (4,4% contre 3,6%) et des départements de Savoie (5,6% contre 4,5%) et Haute-Savoie (7,2% contre 5,8%).

Inscrits et partants : répartition selon la série du Bac



Dans l'ensemble de la population des inscrits, les bacheliers scientifiques (41,1%) sont les plus représentés. La part des bacheliers économiques est de 24,7% et celle des bacheliers littéraires est de 24,2%. Les bacheliers technologiques (7,1%), les bacheliers professionnels et les équivalences (2,9%) sont faiblement représentés.

La population des partants compte une plus forte représentation des bacheliers économiques (29,8% contre 24,7%). Inversement elle compte moins de bacheliers des autres séries. Toutefois la part des bacheliers scientifiques reste la plus importante (39,7%).

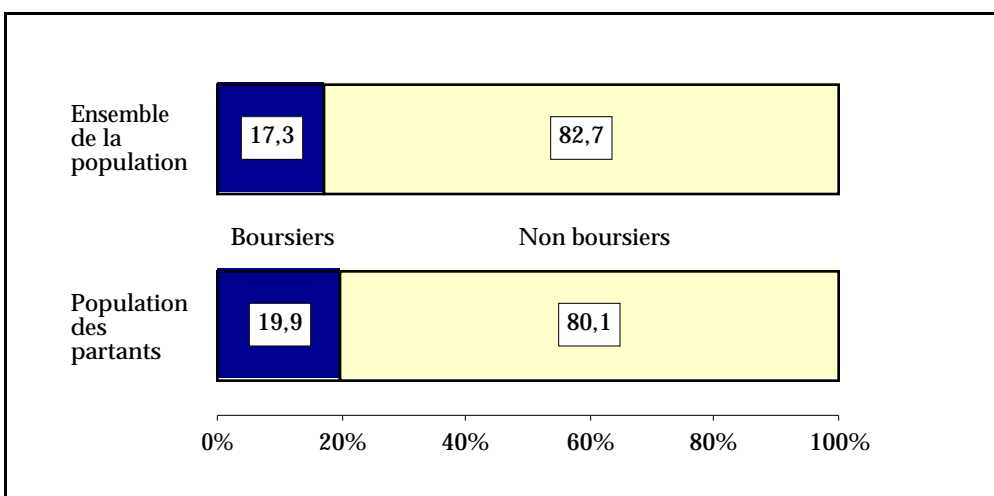
Inscrits et partants : répartition selon la PCS du chef de famille

PCS du chef de famille	Partants	Ensemble
Agriculteurs exploitants	2,0	2,0
Artisans, commerçants, chefs entreprise	11,1	8,7
Cadres, Professions intellectuelles supér.	35,5	32,2
Professions intermédiaires	17,1	17,2
Employés/Ouvriers	21,7	21,0
Retraités	6,4	6,2
Sans activité professionnelle	4,2	6,1
N.R.	1,9	6,6
TOTAL	99,9	100,0

Globalement, la catégorie des "cadres et professions intellectuelles supérieures" est la plus représentée avec 32,2% des inscrits. La catégorie des "professions intermédiaires" représente 17,2% de l'ensemble des inscrits.

En comparaison avec l'ensemble des inscrits la population des partants compte une proportion de "cadres et professions intellectuelles supérieures", de "artisans, commerçants, chefs d'entreprise" plus importante, respectivement : 35,5% contre 32,2%, et 11,1% contre 8,7%.

Inscrits et partants : la part des boursiers de l'enseignement supérieur²



Une forte majorité de l'ensemble des inscrits est non boursier (82,7%).

Parmi la population des étudiants partants la proportion des boursiers est plus importante que celle de l'ensemble des inscrits (19,9% contre 17,3%).

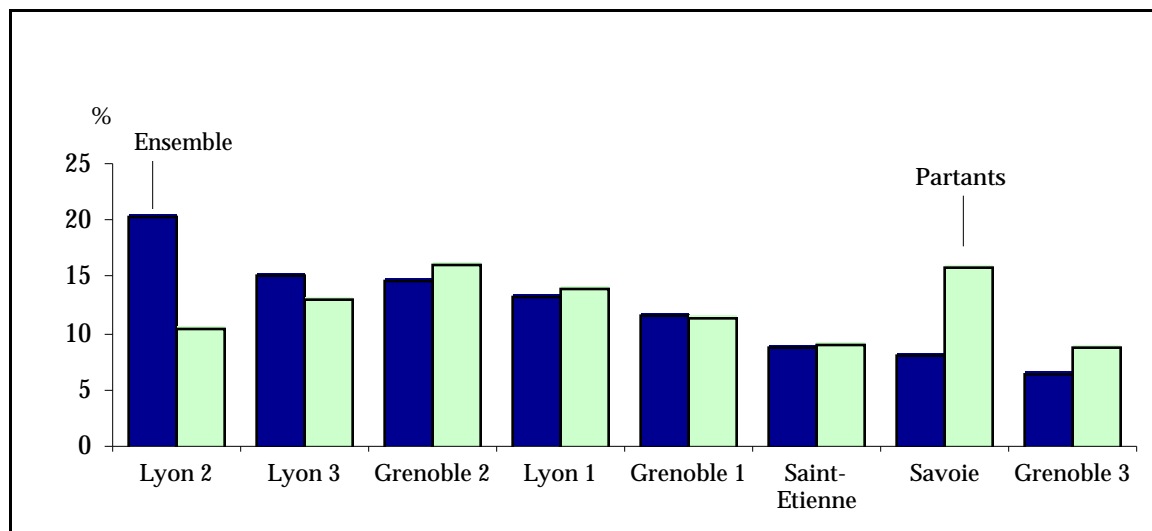
Études suivies et contexte

Inscrits et partants : répartition par université d'inscription l'année du départ

Université	Partants	Ensemble
Grenoble 1	11,5	11,8
Grenoble 2	16,3	14,9
Grenoble 3	9,0	6,7
Savoie	16,0	8,2
Lyon 1	14,2	13,5
Lyon 2	10,5	20,5
Lyon 3	13,3	15,4
Saint-Etienne	9,1	9,0
TOTAL	99,9	100,0

Globalement, l'université Lyon 2 enregistre la plus forte proportion d'inscrits (20,5%) alors que l'université de Savoie et celle de Grenoble 3 avec seulement 8,2% et 6,7% des inscrits comptent les plus faibles.

² Boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux



Les étudiants partants sont en proportion plus souvent des étudiants inscrits à l'université de Savoie (16% contre 8,2%), à l'université Grenoble 3 (9,0% contre 6,7%) et à l'université Grenoble 2 (16,3% contre 14,9%).

A l'inverse les étudiants partants sont moins souvent inscrits à l'université Lyon 2 (10,5% contre 20,5%) et à l'université Lyon 3 (13,3% contre 15,4%).

Inscrits et partants : répartition par filière

Filière d'inscription l'année du départ	Partants	Ensemble
Sciences/Sciences et Technologie Industrielles	12,8	25,0
Sciences Humaines et Sociales	7,3	23,4
Sciences juridiques/Sciences politiques	6,5	13,7
Lettres/Arts/Français Langues Etrangères	4,9	11
Sciences de gestion	13,5	8,1
AES/Economie	5,8	7,1
Langues et Littératures Etrangères	11,2	6,1
Langues Etrangères Appliquées	12,1	2,2
STAPS	0,5	2,4
DUETI	25,3	1,1
TOTAL	99,9	100,1

Ce sont les filières "sciences/sciences et technologies industrielles" et "sciences humaines et sociales" qui comptent le plus d'inscrits (respectivement : 25% et 23,4%).

13,7% de l'ensemble des inscrits appartiennent aux filières "sciences juridiques/sciences politiques".

Les filières "sciences de gestion", "langues et littératures étrangères" et "langues étrangères appliquées" représentent 16,4% de l'ensemble des inscrits mais comptent 36,8% des partants.

Qui sont les étudiants qui effectuent un séjour à l'étranger

A l'inverse les étudiants partants sont moins souvent inscrits dans les filières :

- "sciences/sciences et technologies industrielles" (12,8% contre 25%) ;
- "sciences humaines et sociales" (7,3% contre 23,4%) ;
- "sciences juridiques/sciences politiques" (6,5% contre 13,7%) ;
- "lettres/Arts/ Français Langues Etrangères" (4,9% contre 11%).

Les étudiants inscrits en DUETI représentent un quart des partants et seulement 1,1% de l'ensemble des inscrits.

Inscrits et partants : répartition par niveau d'inscription l'année du départ

Niveau d'inscription l'année du départ	Partants	Ensemble
Niveau Bac+3	52,1	46,4
Niveau Bac+4	38,3	35,2
Niveau Bac+5	9,6	18,3
TOTAL	100,0	100,0

Dans l'ensemble les étudiants sont plus souvent inscrits à un niveau Bac+3 (46,4%).

Parmi les étudiants partants la proportion de niveau Bac+3 et Bac+4 est plus élevée : respectivement 52,1% contre 46,4% et 38,5% contre 35,2% dans l'ensemble.

Inscrits et partants : répartition par diplôme préparé

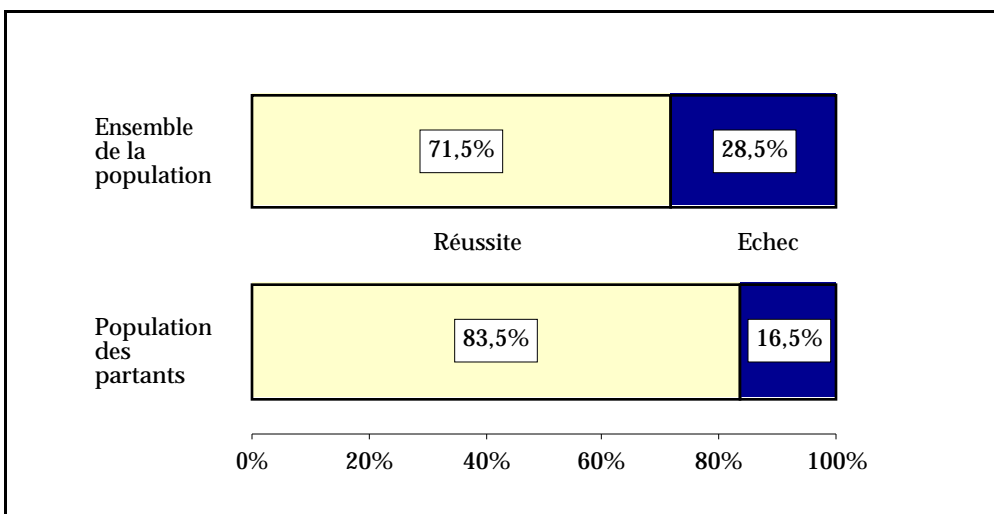
Diplôme préparé	Partants	Ensemble
Licence	19,9	37,2
Maîtrise	30,4	30,5
DEA	0,9	5,5
DESS	3,9	7,2
Licence IUP	6,1	3,3
Maîtrise IUP	7,1	2,8
Ingénieur 1 ^{ère} année	-	0,8
Ingénieur 2 ^{ème} année	0,2	0,7
Ingénieur 3 ^{ème} année	3,8	1,6
Diplôme d'université 2 ^{ème} cycle	0,8	2,5
Diplôme d'université 3 ^{ème} cycle	1,5	1,0
DECF/DESCF	-	0,5
Prépa concours admin./enseignement	-	4,5
DNTS/DTA	0,7	0,8
DUETI	24,7	1,1
TOTAL	100,0	100,0

Globalement les diplômes "Licence" (37,2%) et "Maîtrise" (30,5%) sont les plus représentés.

Par ailleurs on peut noter la bonne représentation des étudiants inscrits en IUP (licence et maîtrise) et en 3^{ème} année d'école d'ingénieur dans la population des partants.

24,7% des partants sont des DUETI qui ne représentent que 1,1% de l'ensemble de la population. Cet écart résulte d'un contexte très particulier ("départ obligatoire") ce qui explique son exclusion du comparatif de la deuxième partie

Inscrits et partants : résultats aux examens en 1998



Dans l'ensemble de la population, 71,5% des étudiants réussissent leurs examens et valident leur année d'étude.

Le résultat des partants est sensiblement meilleur : 83,5%.

Inscrits et partants : retard en 1998 (retard total)

Retard en 1998	Partants	Ensemble
En avance, à l'heure	43,2	24,2
Un an de retard	29,1	23,3
Deux ans de retard	16,7	17,3
Trois ans de retard	6,2	11,2
Quatre ans et +	4,8	24,0
TOTAL	100,0	100,0

Le retard en 1998 totalise le retard au bac et le retard pris dans l'enseignement supérieur.

Dans l'ensemble de la population, seuls 24,2% des inscrits sont en avance ou à l'heure. Près d'un quart des étudiants a un retard en 1998 de quatre ans et plus.

En comparaison avec l'ensemble des inscrits, les étudiants partants sont plus souvent en avance ou à l'heure (43,2% contre 24,2%).

Qui sont les étudiants qui effectuent un séjour à l'étranger

Les étudiants partants ont des retards de "deux ans", "trois ans", "quatre ans et +" bien inférieurs (27,7% contre 52,5%).

On observe aussi que les étudiants partants sont plus nombreux à avoir obtenu leur bac en avance ou à l'heure (71% contre 62%). Plus de la moitié d'entre eux n'ont pris aucun retard dans l'enseignement supérieur ³.

³ On observe le retard pris dans l'enseignement supérieur au moment de l'année de sortie (*on considère qu'un étudiant est en retard lorsqu'il est âgé de plus de 21 ans en licence, de plus de 22 ans en maîtrise, de plus de 23 ans en DEA, DESS ou préparation à l'agrégation et de plus de 27 ans en doctorat*) auquel on soustrait le retard au bac.

POURQUOI : LES FACTEURS DU DEPART ; ANALYSE ET MODELISATION

La première partie a permis de se faire une idée globale de la population des partants, en utilisant comme référence la population dans son ensemble. Nous souhaitons maintenant identifier les principaux facteurs associés au départ ou au non-départ. Certains résultent du cadre institutionnel, d'autres de la trajectoire d'études et professionnelle suivie, d'autres du milieu familial et social des étudiants, d'autres enfin de leurs caractéristiques individuelles. Dans cette perspective, le champ de l'investigation a été légèrement restreint : il n'inclut pas les départs dans le cadre d'un DUETI (Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationales), tous partants. Déduction faite des DUETI, le nombre d'étudiants observés est de 45 935, dont 1 556 étudiants partants. Le taux de départ moyen est de 3,4 %.

Les principales variables utilisées dans la première partie sont reprises, dans un but explicite de comparaison, en utilisant un indicateur synthétique, qui est le taux de départ. Pour reprendre un exemple déjà utilisé antérieurement, les étudiants en gestion représentent 13,5% des partants, soit la plus grosse filière. Ce ne sont pourtant pas les plus « incités/motivés » pour le départ puisque leur taux de départ de 7,5% est très inférieur à celui des étudiants de LEA (25,1%).

- Dans un premier temps, nous étudions tous les facteurs qui peuvent expliquer des différences de taux de départ ; lorsque cela est possible, nous proposons une hypothèse d'interprétation.
- Beaucoup des facteurs sont liés les uns aux autres, aussi, dans un second temps, nous rassemblons les plus importants d'entre eux dans un modèle qui, moyennant quelques hypothèses réalistes, permet d'isoler la contribution de chacun au taux de départ. Il est alors possible de donner une idée de l'intensité du taux de départ « toutes choses égales par ailleurs » d'un ensemble quelconque d'étudiants.

Caractéristiques individuelles

Taux de départ par sexe

Le taux de départ féminin est sensiblement plus élevé. Ceci semble surtout une conséquence des choix d'orientation :

- au sein de chaque filière, le taux de départ des hommes et des femmes est similaire ;
- on retrouve en plus grande proportion les étudiantes dans des filières à fort taux de départ, LEA et LLCE .

Sexe	% de partants	Effectif des partants
Femme	3,7 %	1016
Homme	2,9 %	540
ENSEMBLE	3,4 %	1556

Taux de départ selon l'âge à la date d'observation

Age en 1998	% de partants	Effectif des partants
21 ans et moins	5,1 %	305
22 ans	5,4 %	454
23 ans	4,2 %	367
24 ans	3,4 %	250
25 ans	2,0 %	92
26 ans	1,7 %	47
27 ans – 33 ans	0,9 %	38
34 ans et plus	0,1 %	3
ENSEMBLE	3,4 %	1556

Le taux de départ décroît avec « l'âge ».

Dans le contexte, l'âge est principalement un indicateur du retard pris dans les études : un étudiant en retard a une scolarité universitaire ou secondaire moins "bonne" que les autres et a peu de chance d'être sélectionné pour un séjour à l'étranger.

Taux de départ par département de naissance

Les écarts ne sont pas considérables. Le taux de départ est supérieur dans les départements de l'académie de Grenoble, en Isère et dans les Savoie. Les étudiants français nés à l'étranger sont également un peu plus nombreux en proportion à effectuer un séjour d'études à l'étranger (4,3 %) que l'ensemble de la population, 3,4 %.

Département de naissance	% de partants	Effectif des partants
Isère	4,4 %	258
Etranger	4,3 %	70
Savoie	4,1 %	84
Haute Savoie	4,0 %	106
Ardèche	3,5 %	31
Rhône	3,2 %	319
Autres départements français	3,1 %	375
Ain	2,9 %	41
Loire	2,9 %	128
Limitrophe Rhône-Alpes*	2,9 %	82
Drôme	2,8 %	61
ENSEMBLE	3,4 %	1555

* Limitrophe : 03, 04, 05, 30, 39, 43, 48, 63, 71, 84

Taux de départ selon la série du bac

Série du Bac	% de partants	Effectif des partants
ES	4,3 %	484
L	4,0 %	446
S	3,0 %	559
Bac technologique	1,6 %	53
Bac pro. / Equivalence	1,1 %	14
ENSEMBLE	3,4 %	1556

Les bacheliers titulaires des baccalauréats ES ou L sont en proportion les plus nombreux à partir, respectivement, 4,3 % et 4,0 %. Au regard des effectifs, ce sont les étudiants titulaires d'un bac S qui sont les plus nombreux, 559 partants. Leur taux de départ relativement faible est à mettre en relation avec leur orientation dans les filières scientifiques, où le départ est proportionnellement faible.

Les taux de départ des autres bacs restent peu élevés, inférieurs à 2 %.

Taux de départ selon l'année du bac

Année du Baccalauréat	% de partants	Effectif des partants
1990 et avant	0,5 %	38
1991	1,8 %	62
1992	2,8 %	181
1993	4,3 %	395
1994	5,2 %	564
1995	4,1 %	305
ENSEMBLE	3,4 %	1545

C'est la sous population des bacheliers de 1994 qui, en proportion, part le plus, 5,2 % des inscrits. Deux autres promotions de bacheliers se distinguent par un taux supérieur à l'ensemble 1993 et 1995, qui comptent respectivement 4,3 % et 4,1 % de partant.

En ce qui concerne les autres promotions le taux de départ est faible, il diminue en fonction de l'ancienneté du baccalauréat.

Le taux de départ est en progression constante au cours du temps. Le taux plus faible des bacheliers 1995 s'explique par le fait que certains étudiants de cette promotion n'ayant pas terminé leurs études peuvent encore partir.

Taux de départ selon la PCS du chef de famille

Profession du chef de famille	% de partants	Effectif des partants
Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	4,3 %	172
Cadres, Professions intellectuelles supér.	3,9 %	579
Professions intermédiaires	3,4 %	272
Employés	3,4 %	151
Retraités	3,4 %	96
Ouvriers	3,2 %	165
Agriculteurs - Exploitants	2,8 %	26
Sans activité professionnelle	2,6 %	74
Non renseigné	0,7 %	21
ENSEMBLE	3,4 %	1556

Les écarts de taux de départ selon les professions du chef de famille sont relativement faibles. La hiérarchie des taux est proche de celle de la nomenclature de l'INSEE : plus de départs chez les cadres, chefs d'entreprises et moins chez les ouvriers.

Taux de départ selon le fait d'être ou non boursier de l'enseignement supérieur ⁴

	% de partants	Effectif des partants
Boursier	4,6 %	370
Non boursier	3,1 %	1186
ENSEMBLE	3,4 %	1556

Le taux de départ des étudiants boursiers est supérieur de 1,5 points à celui des étudiants non boursiers.

Études suivies et contexte

Taux de départ par université

Les écarts sont assez importants. Avant de conclure à un dynamisme particulier de tel ou tel établissement, notons qu'ils sont dus pour partie à la structure par filière :

- l'université de Savoie a un taux de départ très élevé (6,8 %), qui excède sans doute assez largement l'effet de structure ;
- les universités scientifiques sont en queue de distribution, on peut rappeler que les universités Lyon 1 et Grenoble 1 envoient beaucoup d'étudiants dans le cadre du DUETI (Diplôme non étudié dans cette analyse).

Université	% de partants	Effectif des partants
Chambéry / Savoie	6,8 %	254
Grenoble 3 / Stendhal	6,0 %	188
Lyon 3 / Jean Moulin	3,8 %	270
Grenoble 2 / Pierre-Mendès France	3,3 %	226
Saint Etienne / Jean Monnet	3,0 %	124
Grenoble 1 / Joseph Fourier	3,0 %	163
Lyon 2 / Lumière	2,3 %	219
Lyon 1 / Claude Bernard	1,8 %	112
ENSEMBLE	3,4 %	1556

⁴ Boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux

Qui sont les étudiants qui effectuent un séjour à l'étranger

Taux de départ par filière

Les filières peuvent être classées en 4 groupes selon le taux de départ :

- très élevé (25,1%) : LEA
- élevé : langue et littérature étrangère (8,3%) et sciences de gestion (7,5%)
- moyen : AES/économie (3,7%)
- faible (<2,5%) : toutes les autres (sciences, droit, lettres, SHS...)

Filière d'inscription l'année du départ	% de partants	Effectif des partants
Langues Etrangères Appliquées (LEA)	25,1 %	253
Langues Littérature et Civilisations Etrangères (LCE)	8,3 %	233
Sciences de Gestion	7,5 %	282
AES/Economie	3,7 %	121
Sciences / Sciences et technologie	2,3 %	267
Sciences Juridiques /Sciences Politiques	2,1 %	135
Lettres /FLE	2,0 %	103
SHS	1,4 %	152
STAPS	0,9 %	10
ENSEMBLE	3,4 %	1556

Taux de départ par niveau d'inscription

Le taux de départ est à peu près équivalent à Bac+3 et à Bac+5 (2,5%). Il est sensiblement supérieur à Bac+4 (4,9%).

Au total, plus de la moitié des partants sont des inscrits à Bac+4.

Niveau d'inscription l'année de départ	% de partants	Effectif des partants
Bac+4	4,9 %	798
Bac+3	2,6 %	557
Bac+5	2,4 %	201
ENSEMBLE	3,4 %	1556

Taux de départ selon le nombre d'année de retard

- retard au Bac⁵ : il n'existe pas de différence significative entre les étudiants à l'heure et ceux disposants d'un an d'avance, taux proches de 4,1 %. En revanche les étudiants en retard sont beaucoup moins nombreux en proportion à partir. Plus les étudiants ont pris du retard au baccalauréat, moins le taux de départ est élevé (variant de 2,5 à 1,4).
- retard dans l'enseignement supérieur⁶ : on observe le même phénomène pour le nombre d'années de retard pris dans l'enseignement supérieur que pour le retard au baccalauréat, c'est-à-dire, une décroissance du taux de départ avec la croissance du nombre d'année de retard dans l'enseignement supérieur.

Retard en 1998 ou retard total	% de partants	Effectif des partants
A l'heure	6,2 %	678
Un an	4,2 %	443
Deux ans	3,1 %	249
Trois ans	1,8 %	95
Quatre ans et plus	0,8 %	91
ENSEMBLE	3,4 %	1556

Au final, le taux de départ selon le retard total au cours de la scolarité diffère fortement selon les modalités. Il s'élève à 6,2 % pour les étudiants à l'heure, qui, en effectif, sont les plus nombreux, à 4,2 % pour les étudiants ayant un an de retard, puis ce taux chute d'un point par année supplémentaire de retard.

Taux de départ selon le lieu d'inscription en 1996-97

A titre d'information, 3 étudiants sur 4 étaient déjà inscrits en 1996-97 dans l'université de 1997-98, cette proportion est vérifiée pour toutes les universités, seules Grenoble 3 (de 2 sur 3) et St Etienne (4 sur 5) s'écartent sensiblement du résultat moyen.

⁵ les tableaux sont disponibles dans les annexes

⁶ On observe le retard pris dans l'enseignement supérieur au moment de l'année de sortie (*on considère qu'un étudiant est en retard lorsqu'il est âgé de plus de 21 ans en licence, de plus de 22 ans en maîtrise, de plus de 23 ans en DEA, DESS ou préparation à l'agrégation et de plus de 27 ans en doctorat*) auquel on soustrait le retard au bac.

Qui sont les étudiants qui effectuent un séjour à l'étranger

Inscrit en 1996/97 et 1997/98 dans la même université	% de partants	Effectif des partants
Même université	4,2 %	1457
Université différente	0,9 %	99
ENSEMBLE	3,4 %	1556

La présence ou non dans l'université l'année précédant le départ, influence fortement le taux de départ.

Modélisation

Les tableaux qui précèdent mettent en évidence les principaux facteurs associés à des niveaux faibles ou élevés de départ à l'étranger. Toutefois, bien que chaque facteur soit présenté séparément, chaque tableau superpose les effets de tous les facteurs, ce qui rend difficile l'interprétation.

Prenons un exemple volontairement simplifié : on constate que le taux de départ des femmes est supérieur à celui des hommes et celui des filières langues est très supérieur à celui des filières scientifiques.

- Première interprétation. Les femmes envisagent plus facilement le départ à l'étranger que les hommes, soit le schéma

sexe \nrightarrow taux de départ des femmes supérieur quelle que soit la filière.

- Deuxième interprétation. Le fait d'être dans une filière langues est favorable au départ à l'étranger et inversement pour sciences ; or, les femmes sont plus souvent dans les premières et les hommes dans les secondes. Le schéma est alors :

sexe \nrightarrow filière \nrightarrow taux de départ par sexe identique au sein de chaque filière

Dans le premier cas, le taux de départ des femmes est supérieur « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire que le comportement est observé même si on isole chaque filière.

Dans le second, le taux de départ des femmes est identique à celui des hommes ; la différence observée est le résultat d'un choix d'orientation antérieur.

Souvent, la situation est « intermédiaire », : la différence des taux de départ s'explique à la fois par la différence de comportement liée au sexe **et** par les caractéristiques de la filière.

Face à un tel problème, une méthode efficace consiste à utiliser un modèle capable **d'isoler** l'effet propre (« toutes choses égales par ailleurs ») de chacun des facteurs. Dans l'exemple précédent, ce modèle nous dit par exemple que le fait d'être une femme n'augmente pas la propension à partir à l'étranger (seconde interprétation).

Pour construire ce modèle, nous procédons en deux temps :

- en rapprochant l'étude ci-dessus d'autres analyses plus générales, nous posons des hypothèses plausibles sur quelques motivations au départ à l'étranger, assez indépendantes les unes des autres ;
- nous testons les hypothèses retenues à l'aide d'un modèle logit, ce qui permet de conclure à l'existence d'un effet et d'en estimer le cas échéant l'importance.

Les éléments explicatifs retenus

Le fait qu'un étudiant fasse un séjour à l'étranger dépend de facteurs environnementaux et individuels, avec cette difficulté qu'ils entrent souvent en interaction : par exemple, un contexte favorable (bonne information, importance des aides, simplicité des démarches, etc.), aura à la fois un effet mécanique direct (nombre d'étudiants touchés par l'information) et un effet d'incitation (décision de départ plus facile). De même, une politique de sélection très forte est souvent relayée par des comportements de renonciation au dépôt d'une demande, etc.

Dans l'impossibilité de démêler ces effets, nous avons dissocié ce qui ressort plutôt au contexte du départ (contexte institutionnel, études suivies, etc) et ce qui correspond plutôt à des caractéristiques individuelles des étudiants (conditions économiques et sociales).

Effet filière

La filière d'inscription est un facteur important dans la définition des comportements des étudiants. Le contenu de la formation, les perspectives qu'elle ouvre, créent une spécificité, qui influe de manière significative sur la décision d'étudier à l'étranger. Deux conséquences attendues du séjour à l'étranger peuvent jouer un rôle décisif :

- un impact favorable sur la formation, largement relayé par les incitations des enseignants ;
- un impact favorable sur l'insertion professionnelle, dû aux compétences ou à l'expérience acquises.

L'association de ces deux motivations fournit une vision assez cohérente des filières ayant un taux de départ sensiblement supérieur à la moyenne.

- Les étudiants en **LLCE** répondent bien au premier critère : le séjour est unanimement considéré comme un élément utile pour le perfectionnement linguistique et la connaissance de l'environnement social. L'incitation est toutefois modérée par le fait qu'une partie non négligeable de ces étudiants prépare les concours, pour lesquels l'apport du séjour durable à l'étranger peut sembler moins évident : l'importance de l'écrit incite à préférer une formation spécifique en France (IUFM), complétée par des séjours de vacances.

- Les étudiants en **gestion** et dans une moindre mesure en **AES ou économie** sont davantage concernés par la seconde motivation : la maîtrise d'une langue étrangère

Qui sont les étudiants qui effectuent un séjour à l'étranger

(surtout à l'oral) est favorable à l'embauche et à l'activité professionnelle ultérieure. La proportion moindre observée en AES et économie pourrait s'expliquer par la plus grande part des étudiants qui s'insèrent dans le secteur public où l'exigence linguistique est faible, voire inexistante.

- Les deux exemples précédents fournissent une base solide pour expliquer le taux de départ exceptionnel rencontré en **LEA** : les facteurs d'incitation sont cumulés et il n'existe pratiquement pas d'incitation inverse. La formation LEA :

- repose sur l'apprentissage des langues, mais est faiblement orientée vers les concours ;
- débouche sur des emplois exigeants en matière de compétence linguistique, le plus souvent dans le secteur privé.

Ajoutons que la difficulté d'avoir à maîtriser deux langues peut également jouer un rôle incitatif si le séjour est perçu comme une alternative partielle à l'apprentissage linguistique traditionnel.

Effet de sélection/autosélection

- Tous les établissements, même s'ils le font par des procédures et pour des raisons très diverses, favorisent les « bons étudiants ». Par ailleurs, ceux-ci se sentent plus à même d'affronter la difficulté d'avoir à étudier en langue étrangère.

Pour définir ce qu'est un « bon étudiant », il faudrait pouvoir composer une batterie représentative d'indicateurs. Nous avons préféré retenir un indicateur unique, qui se révèle très souvent pertinent, le retard dans les études à la date du départ : il tient compte à la fois du retard de scolarité initial et du retard éventuellement acquis dans l'enseignement supérieur.

- Procédures. Certaines d'entre elles excluent des étudiants. C'est le cas en particulier des BRFE, réservées aux étudiants inscrits depuis 2 ans au moins dans une université rhônalpine.

- Auto-sélection. Pour certains étudiants, le séjour à l'étranger présente un intérêt faible, ou des contraintes excessives. Ainsi, les étudiants **en reprise d'études**, ont des expériences nombreuses, qui peuvent inclure un séjour à l'étranger, et ont des contraintes (familiales, professionnelles), qui sont sans doute peu favorables.

Effet d'établissement.

Les écarts entre établissements sont importants. Toutefois, il doivent être relativisés par le fait que leurs structures par filières ne se ressemblent pas : une université comprenant un gros département LEA et de la gestion, aura beaucoup d'étudiants motivés et donc un taux de départ supérieur. Pour tester ce point une première analyse a été conduite . Pour chaque établissement, on a évalué un taux de départ théorique ou attendu, en fonction de la part de chaque filière et de la proportion de « bons étudiants ». Si le taux de départ est supérieur au taux attendu, on peut estimer que cela est dû à une politique d'établissement et/ou à un effet local favorables au départ. Selon ce principe, nous avons isolé deux catégories d'établissements :

- taux de départ supérieur au taux attendu : Grenoble 1, Grenoble 2, Grenoble 3, Savoie.
- taux de départ inférieur au taux attendu : Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, Saint-Etienne.

N.B. La méthode aboutit à reclasser dans le même groupe des établissements ayant des taux de départ très différents : Grenoble 1 a ainsi un taux de départ de 4% très inférieur à celui de Grenoble 3 (10,2%). Les deux établissements sont pourtant « équivalents » si l'on se place du point de vue du contexte au départ : le taux de départ de Grenoble 1 est élevé pour un établissement à dominante scientifique et celui de Grenoble 3 élevé pour une université accueillant beaucoup d'étudiants en langues (LEA).

Conditions de départ

Le départ à l'étranger peut être entravé par des problèmes matériels. Les tableaux de la partie précédente suggèrent deux facteurs susceptibles de jouer un rôle positif de ce point de vue.

- D'une part, certains étudiants perçoivent une **bourse** de l'état français et pourraient bénéficier de conditions institutionnelles de départ avantageuses. Toutefois, on doit prendre garde que les étudiants boursiers sont par définition des étudiants ayant peu de retard, puisque la réussite conditionne l'attribution de la bourse.

- D'autre part, il semble logique qu'une plus grande **aisance financière** des familles joue un rôle positif. Nous avons divisé en deux groupes, pour isoler les étudiants dont le père est classé dans les catégories « cadres supérieurs et professions intellectuelles supérieures » ou « artisans, commerçants, chefs d'entreprises ».

- Enfin, nous n'avons pas retenu le **genre**, dont l'effet « toutes choses égales par ailleurs » est nul.

Les résultats

La lecture des résultats est complexe, aussi nous avons choisi une présentation simplifiée, qui permet de **calculer simplement le taux de départ en ne faisant varier qu'un seul paramètre**. Le principe est le suivant : à partir d'une situation de référence, correspondant à une catégorie de la population ayant un taux de départ proche de la moyenne, le tableau fournit l'effet **en plus ou en moins** (exprimé en points de pourcentage) attribuable à telle ou telle modalité de la variable et le taux de départ observé dans ce cas.

La lecture se fait selon le principe suivant.

L'étudiant de référence a les caractéristiques A, B, C, D... et son père est de catégorie sociale « élevée » : son taux de départ estimé est 3,3 %.

Un étudiant ayant les mêmes caractéristiques A, B, C, D..., mais ayant un père d'une catégorie sociale « autre » a un taux de départ plus faible de 0,9 points, soit environ 2,4%.

Le tableau d'ensemble figurant en annexe 4 montre que tous les effets testés ci-dessus sont significatifs, à l'exception de certains effets de filières.

Une troisième colonne fait figurer la variation du taux de départ imputable à la variable. Par exemple, l'effet de la catégorie sociale de 0,9 points en niveau absolu représente une

baisse du taux de départ d'environ 25%. Cette manière de raisonner est plus conforme à la structure du modèle (l'écart est en partie proportionnel au niveau de base retenu), et permet de cumuler les effets de deux variables, s'ils ne sont pas trop importants (cf. encart et notes de lecture du tableau).

Il n'existe pas de méthode simple pour estimer le cumul des effets

Ni l'écart absolu, ni l'écart relatif (fourni dans la colonne suivante du tableau) ne donnent une indication exacte de la manière dont influe la modalité de la variable, puisque cette influence suit une loi logistique.

L'écart absolu permet de calculer par simple addition le taux de départ prévu pour un étudiant différent de l'étudiant de référence pour un seul critère.

L'écart relatif est un peu plus fidèle si on veut estimer l'effet simultané de deux critères ayant une influence modérée.

Il est préférable de calculer le résultat à l'aide des paramètres du modèle. Quelques exemples de cumul sont fournis en annexe 5. Un tableau de calcul Excel®, disponible sur le site www.ourip.org, permet de calculer le taux de départ estimé pour toutes les combinaisons possibles des modalités des variables.

L'importance de l'effet filière

L'étudiant de référence est dans une filière « sciences humaines et sociales ». Toutes choses égales par ailleurs, le taux de départ d'un étudiant issu de la filière AES ou économie a un taux de départ de 3,4 points plus élevé. L'écart atteint 9,7 points pour les langues, 10,4 points pour la gestion, et même 27,3 points pour LEA (taux de départ 10 fois plus élevé).

Les effets de sélection/autosélection

- L'étudiant de référence a un retard de 1 à 2 ans. Toutes choses égales par ailleurs, un étudiant sans retard a un taux de départ supérieur de 1,9 points. Inversement, un étudiant en retard de 3 à 4 ans a un taux de départ de 1,7 points inférieur. Pour 5 ou 6 ans, la baisse atteint 2,5 points. Au-delà, l'écart est de 3,1 points, ce qui correspond à un taux de départ presque nul. En particulier, cela confirme l'hypothèse que les étudiants en reprise de formation ne partent quasiment jamais à l'étranger.

- Le fait de ne pas avoir été inscrit dans le même établissement l'année précédente est très pénalisant : le taux de départ chute de 2,5 points. L'explication de cette différence ressort à plusieurs effets :

- il s'agit pour l'essentiel d'étudiants provenant d'un établissement hors Rhône-Alpes, qui ne sont pas éligibles à une BRFE ;

- on peut comprendre que des étudiants qui changent de région ne souhaitent pas dans le même temps partir dans un établissement à l'étranger.

« Dynamisme de l'établissement »

La présomption d'un dynamisme particulier de certains établissements établie sur un modèle réduit est confirmée par l'analyse globale. Par rapport à l'étudiant de référence qui est dans un établissement à fort taux de départ, un étudiant similaire se trouvant dans un établissement « à taux de départ faible » est inférieur de 1,4 points (- 40%).

Effet des conditions économiques du départ

Par rapport à l'étudiant de référence dont le père est cadre supérieur ou commerçant/artisan, un étudiant n'appartenant pas à ces deux catégories sociales a un taux de départ inférieur de 0,9 points.

Un étudiant boursier a un taux de départ un peu supérieur (+0,6 points) à un étudiant non boursier. L'effet est modéré (+25 %), mais significatif, sans qu'une explication simple apparaisse : effet d'incitation plus forte, habitude plus grande des dossiers ?

Le genre a été introduit dans le modèle, mais ses effets n'étaient pas significatifs ou n'amélioraient pas de manière suffisante les résultats : il n'existe pas de « propension » au départ supérieure pour les jeunes femmes et l'écart observé tient exclusivement à leurs choix d'orientation vers les filières linguistiques et commerciales.

Le modèle Logit

Ce modèle est utilisé pour prévoir les effectifs de catégories définies par le croisement de variables définies a priori. Par exemple, en croisant le retard (2 modalités R0 et R1) et la filière (2 modalités, F0 et F1), on obtient 4 catégories. Le modèle calcule les effectifs les plus proches de ceux observés, compatibles avec l'hypothèse que chaque modalité a un effet fixe : par exemple, R1 diminue le taux de départ de manière équivalente pour les catégories F0 et F1. La notion « d'équivalence » est difficile à saisir, car l'écart est mesuré d'une manière très particulière. En bref, l'écart calculé est une forme de conciliation entre l'écart relatif (rapport des taux de départ) et l'écart absolu (écart en points entre les taux).

Parce que le taux de départ est une valeur faible (moins de 5%), nous avons utilisé une variante du modèle logit, appelée « logit-down », dans laquelle le modèle est un ajustement linéaire sur la variable transformée : $\text{logit} = \exp(-\exp(-(a x + b)))$.

Du point de vue technique, le modèle est assez performant ($R^2 = 0,91$; R^2 de Mac Fadden = 0,156) et stable lorsqu'on modifie les combinaisons de variables ou les regroupements rendus indispensables du fait de l'insuffisance des effectifs.

Conclusion

Le taux de départ des étudiants est fortement influencé par de multiples variables.

La plus importante est la **filière** : les étudiants se déterminent en fonction de la perception qu'ils ont de l'importance des compétences linguistiques dans la réussite des études ou dans l'activité professionnelle ultérieure. Bien entendu, cette perception dépend des encouragements ou actions institutionnelles des Facultés et des enseignants. Les étudiants en gestion raisonnent plus en fonction de l'impact probable du séjour sur la valeur ajoutée de leur diplôme sur le marché du travail ; les étudiants en langues et civilisations étrangères sont plus concernés par les conséquences sur leur scolarité. LEA qui cumule les deux facteurs atteint un taux de départ exceptionnel.

Plusieurs autres facteurs sont également influents. La **politique de l'établissement**, qu'il s'agisse des initiatives globales visant à favoriser le départ ou des pratiques de sélection, qui accordent une préférence aux bons étudiants, joue également. Notons que ce dernier effet, quoique non négligeable, reste modéré : compte tenu des faibles taux de départ observés, un accroissement sensible serait envisageable sans dégradation du niveau des étudiants partants. Les étudiants ayant une mobilité interuniversitaire partent moins, sans qu'il soit possible de dissocier les effets de la politique d'aide (limitation de l'attribution des BRFE aux étudiants rhônalpins), de l'auto-sélection (double mobilité) ou des insuffisances de l'indicateur (mobilité l'année précédente). Enfin les **conditions « économiques »** du départ jouent un certain rôle : un étudiant boursier ou issu d'une catégorie sociale favorisée a une fréquence de départ accrue.

COMMENT : LES CARACTERISTIQUES DES SEJOURS

Comment s'effectuent les séjours d'études à l'étranger ?

Cette partie de l'étude propose de décrire dans leurs multiples dimensions les séjours d'études à l'étranger effectués par les étudiants durant l'année universitaire 1997/98. Ont ainsi été observées les destinations, les durée des séjours, la nature des dispositifs institutionnels dont ont bénéficié les étudiants, les aides financières éventuelles et leur montant.

Comme dans la partie précédente, les étudiants de DUETI ont été exclus du champ, les séjours effectués par ces étudiants sont toutefois décrits dans une partie spécifique.

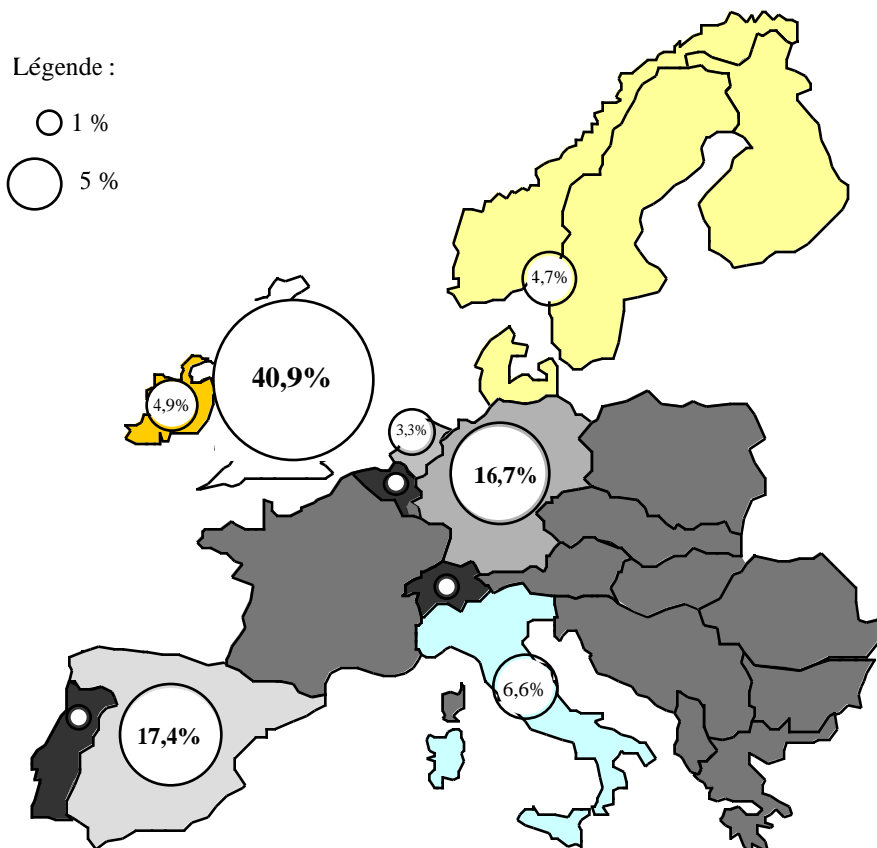
Destinations

Destination	% de Partants
Europe	79,6
Amérique du Nord	17,2
<i>Canada</i>	12,8
<i>Etats-Unis</i>	4,4
Asie - Océanie	1,5
Amérique du Sud	1,2
Afrique	0,5
ENSEMBLE	100,0

La destination principale des étudiants est l'Europe avec 79,6% de séjours effectués dans un pays européen.

L'Amérique du Nord regroupe 17,2% des séjours, dont trois étudiants sur quatre qui partent au Canada.

Répartition des étudiants selon les destinations en Europe



PAYS	% de partants
Grande Bretagne	40,9
Espagne	17,4
Allemagne	16,7
Italie	6,6
Irlande	4,9
Pays Scandinaves*	4,7

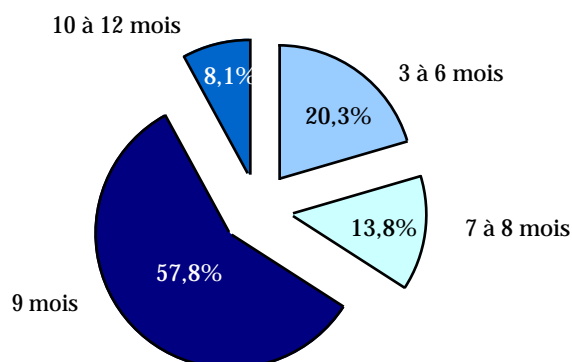
PAYS (suite...)	% de partants
Pays Bas	3,3
Belgique	1,0
Suisse	1,0
Portugal	1,0
Autres**	2,4
Total	99,9

* Suède, Norvège, Danemark, Finlande.

** Russie, Roumanie, Pologne, République Tchèque, Lituanie, Autriche, Grèce, Turquie, Chypre.

La première destination est de loin la Grande Bretagne avec 40,9% des départs. Viennent ensuite l'Espagne et l'Allemagne (respectivement : 17,4% et 16,7%).

Durée du séjour : souvent une année scolaire

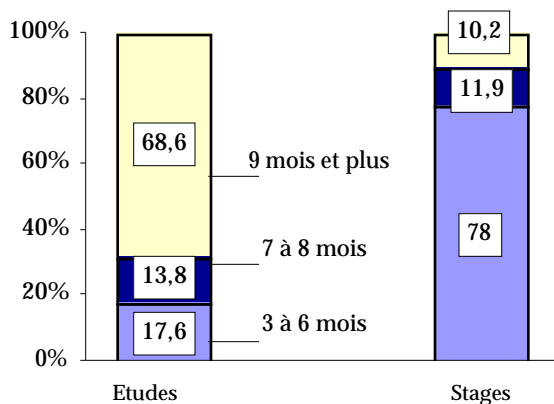


Les séjours de 9 mois sont les plus nombreux (57,8%).

80% des séjours ont duré plus de 6 mois.

Motif : les études plus que les stages

La plupart des étudiants (96%) sont partis étudier. Seuls 4% des partants ont effectué un stage.



Les durées de séjour les plus courtes correspondent aux stages. En effet 78% des étudiants partis dans le cadre d'un stage ont des durées de séjours comprises entre 3 et 6 mois.

Programmes d'échanges : l'importance d'Erasmus

Les étudiants, dans notre champ bénéficient au moins d'un programme d'échange ou d'une aide (cf. introduction), mais certains cumulent un programme et une aide, voire plusieurs aides.

Les programmes d'échange ne s'accompagnent pas forcément d'une aide financière. Toutefois ils permettent aux étudiants d'être exonérés des droits d'inscriptions dans l'université d'accueil, ce qui est très appréciable notamment pour les universités américaines.

Qui sont les étudiants qui effectuent un séjour à l'étranger

En nous en tenant au seuls programmes, Erasmus est le plus souvent utilisé ce qui est logique puisqu'il est associé à un départ en Europe.

Programmes d'échange	%
Erasmus (Europe)	69,8
CREPUQ (Canada)	4,4
ISEP (Etats-Unis)	2,1
AUTRES*	2,7
Sans Programme	21,0
Total	100,0

* : Ontario, Oregon...

Les programmes correspondent aux destinations choisies.

21% des étudiants ne sont pas partis dans le cadre d'un programme mais ils ont tous bénéficiés d'aides financières.

93,8% des étudiants ont bénéficié au moins d'une aide financière

Le tableau suivant présente la part des étudiants pour chacune de ces aides.

Aides financières	%
B.R.F.E.	74,9
Bourse Erasmus	50,1
Complément ministériel	23,3
Bourse Conseil Général	9,8
Autres*	0,3

* : Fonds propres des universités, bourse du collège Franco-Allemand.

74,9% des étudiants ont bénéficié d'une BRFE, 50,1% d'une bourse Erasmus.

En moyenne, en raison des cumuls, les étudiants aidés ont bénéficié de 1,6 aides financières.

La bourse Erasmus et le complément ministériel ne peuvent être accordés qu'aux bénéficiaires d'un programme Erasmus.

Le cumul des dispositifs est très majoritaire

74% des étudiants ont cumulé les dispositifs.

CUMUL	%
Programme et Bourse Erasmus + Complément Ministériel +BRFE	17,8
Programme et Bourse Erasmus +BRFE	16,9
Programme Erasmus +BRFE	15,3
Programme et Bourse Erasmus	10,0
Programme et Bourse Erasmus + Complément Ministériel	2,3
Programme et Bourse Erasmus + Complément Ministériel + BRFE + Bourse Conseil Général	2,1
Programme et Bourse Erasmus + Complément Ministériel + Bourse Conseil Général	1,0
Programme Erasmus + Bourse Conseil Général	0,3
Programme Erasmus + Complément Ministériel + BRFE	0,1
BRFE + AUTRES (CREPUQ, ISEP, ONTARIO...)	6,4
BRFE + Bourse Conseil Général + AUTRES	0,9
Bourse Conseil Général + AUTRES	0,9
TOTAL	74,0

- Les combinaisons les plus fréquentes incluent le programme Erasmus et la Bourse Régionale de Formation à l'Étranger BRFE ; 52,2% des étudiants ont cumulé au moins ces deux dispositifs.

2,1% des étudiants cumulent avec le programme Erasmus toutes les aides financières.

- Les étudiants qui partent dans le cadre d'autres programmes comme ISEP, CREPUQ ou ONTARIO... associent à leur programme soit une BRFE (6,4%) soit une bourse du conseil général (0,9%) soit les deux (0,9%). La bourse du conseil général ne concerne que les départements de la Loire et de l'Isère.

26 % des étudiants sont partis sans cumuler les dispositifs.

Sans CUMUL	%
B.R.F.E.	15,6
Programme Erasmus	4,1
Bourse Conseil Général	4,8
Autre	1,4
Total	26,0

15,6% sont partis avec une BRFE, 4,8% ont obtenu une bourse du Conseil Général, 4,1% ont bénéficié du programme Erasmus.

Qui sont les étudiants qui effectuent un séjour à l'étranger

- Les étudiants peuvent bénéficier du programme Erasmus avec tous les avantages liés au statut d'étudiant Erasmus sans toucher la bourse de mobilité Erasmus.
- La politique d'octroi des aides diffère selon les établissements : certains les concentrent sur un nombre plus restreint d'étudiants, tandis que d'autres privilégient le nombre d'étudiants touchés et limitent le cumul.

Montants des aides

Aides financières	Etudiants		Montant de l'aide en francs		
	Effectif	%	Moyenne	Le plus bas	Le plus haut
Bourse Erasmus	764	49,1%	7 275 F	1 313 F	22 279 F
Complément Ministériel	356	22,9%	1 123 F	357 F	2 500 F
BRFE	1 164	74,8%	17 956 F	10 000 F	22 500 F
Bourse Conseil Général	144	9,2%	4 912 F	1 970 F	18 000 F
Autres aides	6	0,3%	2 013 F	1 200 F	3 000 F

Ce tableau se lit de la manière suivante : 764 étudiants soit 49,1% des partants ont bénéficié d'une bourse Erasmus qui s'élevait en moyenne à 7 275 F. Certains étudiants ont touché le montant le plus bas (1 313F), d'autres le montant le plus haut (22 279F). Il n'est pas tenu compte des cumuls.

Au total **1 460 étudiants** ont bénéficié d'une ou plusieurs aides. Ils ont obtenu en moyenne 18 889 F.

Le montant le plus bas est de 1 200 F et le plus haut de 33 960 F.

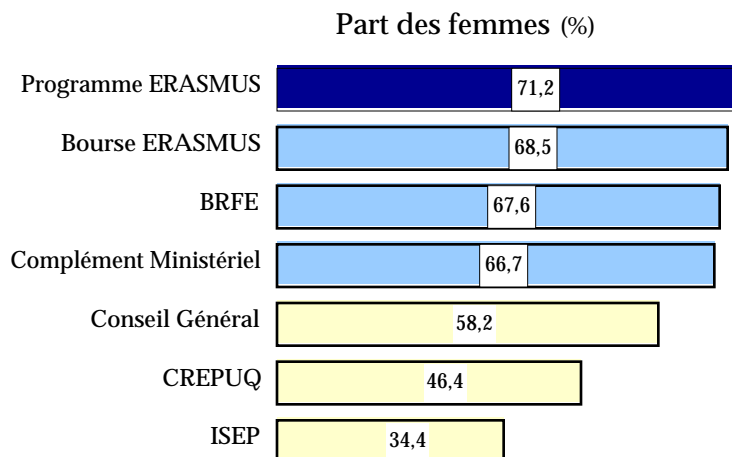
6% des étudiants n'ont reçu aucune aide financière. Ces étudiants partent dans les mêmes proportions que les autres partants (aidés financièrement) dans les autres continents (Amérique du Nord, Asie...)

Les étudiants dont les destinations sont l'Allemagne, l'Espagne, la Grande Bretagne, l'Italie et l'Irlande partent avec le financement le plus élevé (20 000 francs en moyenne). Ceux qui partent au Canada, aux USA ou en Australie perçoivent en moyenne 2 000 francs de moins. L'écart avec les autres destinations est encore plus important, 4 000 francs ou plus.

Taux de féminisation

Selon le programme et l'aide financière :

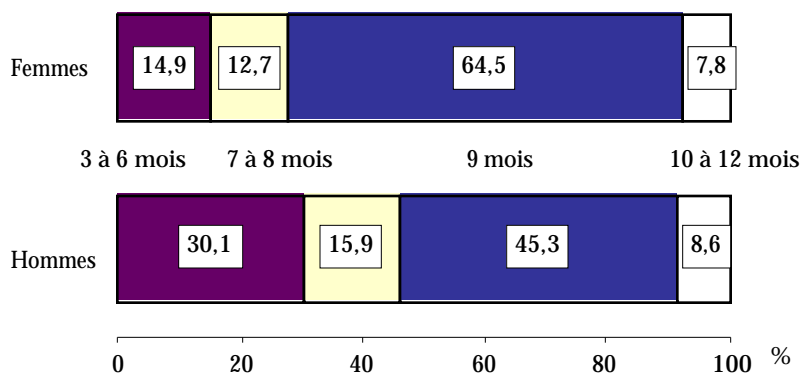
Dans l'ensemble des partants la part des femmes est de 65,3%.



Destination	Hommes	Femmes	Total
Europe	30,8	69,2	100
Hors europe	45,5	54,5	100
Ensemble	34,7	65,3	100

La localisation du séjour explique l'essentiel des écarts observés. En effet les femmes sont beaucoup plus nombreuses à partir en Europe (programme et bourse Erasmus) : 83,2% contre 79,6% dans l'ensemble et la part des hommes qui partent hors de l'Europe (CREPUQ, ISEP) est de 25,5% contre 20,4% dans l'ensemble.

Selon la durée du séjour :



Les femmes partent majoritairement sur une période de 9 mois (64,5% contre 45,3%).
Les hommes ont des durées de séjour plus courtes (30,1% de 3 à 6 mois contre 14,9%).

ERASMUS - BRFE

Le programme Erasmus (avec ou sans aide financière) et la Bourse Régionale de Formation à l'Etranger (BRFE) sont les dispositifs les plus utilisés par les étudiants, soit en cumul, soit séparément. En effet,

1 441 étudiants (92,6%) de l'ensemble des étudiants sont partis avec ces dispositifs :

19,2% pour le programme Erasmus soient 276 étudiants ;

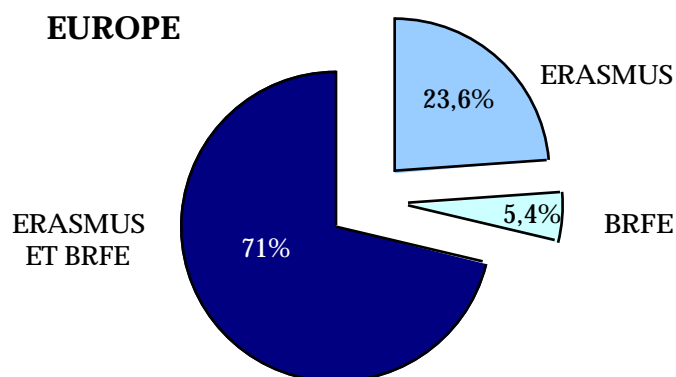
24,5% pour la BRFE soient 353 étudiants ;

56,3% pour les deux dispositifs cumulés (BRFE/Erasmus) soient 812 étudiants.

La totalité des programmes Erasmus part en Europe.

76,7% de l'ensemble des BRFE partent en Europe et 23,3% hors Europe.

Rappelons que la principale destination offerte aux étudiants est l'Europe.



BRFE - ERASMUS selon l'établissement

Université d'inscription	BRFE	Erasmus	BRFE Erasmus	Total
Grenoble 2	30,4	4,3	65,2	99,9
Grenoble 3	16,3	9,0	74,7	100
Lyon 2	17,8	10,0	72,1	99,9
Saint-Etienne	22,5	6,3	71,2	100
Grenoble 1	51,0	20,4	28,6	100
Lyon 1	46,5	24,8	28,7	100
Savoie	18,9	35,0	46,1	100
Lyon 3	15,2	29,6	55,2	100
Ensemble	24,5	19,2	56,3	100

Les universités peuvent être classées en **trois groupes** selon les dispositifs utilisés.

Le premier groupe comprend les universités de Grenoble 2, Grenoble 3, Lyon 2 et Saint-Etienne avec des étudiants qui partent en proportion plus importante avec les deux dispositifs cumulés (respectivement 65,2%, 74,7%, 72,1% et 71,2% contre 56,3% dans l'ensemble).

Le deuxième groupe compte les universités de Grenoble 1 et Lyon 1 avec des étudiants qui sont les plus nombreux en proportion à partir avec une BRFE.

Le troisième groupe réunit les universités de Savoie et Lyon 3 : les étudiants partent plus dans le cadre du programme Erasmus que l'ensemble (35% et 29,6% contre 19,2%). Toutefois la part des étudiants qui cumulent les deux dispositifs reste importante (46,1% et 55,2%).

ERASMUS – BRFE selon la filière d'inscription

Filière d'inscription	BRFE	Erasmus	BRFE Erasmus	Total
Langues et Littératures Etrangères	10,0	7,9	82,1	100
Langues Etrangères Appliquées	6,0	23,4	70,6	100
Lettres/Arts/Français Langues Etrangères	19,6	14,4	66,0	100
Sciences juridiques	18,1	18,9	63,0	100
AES/Economie	17,2	19,8	62,9	99,9
Sciences de gestion	19,3	31,9	48,7	99,9
Sciences Humaines et Sociales	38,3	20,6	41,1	100
Sciences/Sciences et Technologies Industrielles	62,3	14,4	23,3	100
STAPS	66,7	-	33,3	100
Ensemble	24,5	19,2	56,3	100

Les filières d'inscription ont chacune leur spécificité. Toutefois certaines présentent les mêmes caractéristiques et peuvent être regroupées.

1 - 82,1% des étudiants de la filière "Langues et Littératures Etrangères" cumulent les deux dispositifs (contre 56,3% dans l'ensemble).

2 - 70,6% des étudiants de la filière "L.E.A." cumulent les deux dispositifs et 23,4% des étudiants partent avec le programme Erasmus (contre 19,2% dans l'ensemble). Seuls 6% des étudiants n'ont qu'une BRFE.

3 - Les filières "Lettres/Arts/F.L.E.", "Sciences juridiques" et "AES/Economie" comptent des étudiants qui partent en forte proportion avec les deux dispositifs.

4 - Les étudiants de la filière "Sciences de gestion" partent dans le cadre d'un programme Erasmus en plus forte proportion (31,9% contre 19,2% dans l'ensemble).

Qui sont les étudiants qui effectuent un séjour à l'étranger

5 - La filière " Sciences Humaines et Sociales" compte des départs plus importants avec une BRFE (38,3% contre 24,5%) ou avec le programme Erasmus (20,6% contre 19,2%).

6 - Les étudiants des filières "Sciences/Sciences et Technologies Industrielles" et " STAPS" partent en proportion plus importante avec une BRFE (62,3% et 66,7% contre 24,5%).

Le choix du dispositif dépend très fortement de la localisation des séjours.

Ainsi, les étudiants des filières "Sciences/Sciences et Technologies Industrielles" et "STAPS" sont les plus nombreux à partir avec une BRFE, leur séjour se déroule le plus souvent aussi hors Europe (48,3% contre 20,4% dans l'ensemble).

Les étudiants de "Sciences de gestion" ou "L.E.A." bénéficient plus fortement d'un programme Erasmus (31,9% et 23,4% contre 19,2% dans l'ensemble), leur séjour d'études s'effectue en forte proportion dans un pays européen (82,4% et 93,6% contre 79,6% dans l'ensemble).

ERASMUS - BRFE selon le niveau d'inscription

Niveau d'inscription	BRFE	Erasmus	BRFE Erasmus	Total
Niveau Bac+3	11,2	17,2	71,6	100
Niveau Bac+4	27,4	19,3	53,3	100
Niveau Bac+5	55,0	25,0	20,0	100
Ensemble	24,5	19,2	56,3	100

Les étudiants de niveau bac+3 partent en très forte proportion avec les deux dispositifs cumulés alors que les étudiants des niveaux supérieurs, Bac+4 et surtout Bac+5, partent plus souvent soit avec une BRFE (27,4% et 55% contre 24,5%) soit dans le cadre du programme Erasmus (19,3% et 25% contre 19,2%).

ERASMUS - BRFE selon le sexe

Sexe	BRFE	Erasmus	BRFE Erasmus	Total
Hommes	34,8	21,5	43,7	100
Femmes	19,4	18,0	62,6	100
Ensemble	24,5	19,2	56,3	100

Les hommes partent en plus forte proportion avec une BRFE que les femmes (34,8% contre 19,4%).

Les femmes cumulent plus souvent les deux dispositifs (62,6% contre 43,7%).

ERASMUS-BRFE selon la série du bac

BAC	BRFE	Erasmus	BRFE Erasmus	Total
L	12,6	17,3	70,1	100
ES	19,2	23,3	57,5	100
S	39,5	15,5	45,0	100
Autres	20,0	34,5	45,5	100
Ensemble	24,5	19,2	56,3	100

Les bacheliers scientifiques partent beaucoup plus souvent que les autres avec seulement une BRFE (39,5% contre 24,5%).

Les bacheliers littéraires sont ceux qui cumulent le plus souvent les deux dispositifs (70,1% contre 56,3%).

Les bacheliers économiques et les bacheliers "autres" partent plus souvent que les autres avec le programme Erasmus seulement (respectivement 23,3% et 34,5% contre 19,2%).

ERASMUS-BRFE selon le retard pris dans l'enseignement supérieur

Retard	BRFE	Erasmus	BRFE Erasmus	Total
En avance, à l'heure	22,8	12,4	64,7	99,9
Un an de retard	30,0	20,6	49,3	99,9
Deux ans de retard et plus	19,2	36,7	44,1	100,0
Ensemble	24,5	19,2	56,3	100

Les étudiants "en avance ou à l'heure" partent avec les deux dispositifs plus souvent que l'ensemble (64,7% contre 56,3%).

Les étudiants qui ont cumulé "deux ans de retard et plus" sont très nombreux à bénéficier du programme Erasmus (36,7% contre 19,2%).

ERASMUS-BRFE selon le montant de l'aide

Montant de l'aide	BRFE	Erasmus	BRFE Erasmus	Total
Moyenne	18 045 F	9 111 F	22 598 F	18 893 F

Les écarts sont très importants. Un étudiant qui part avec seulement une BRFE touche en moyenne deux fois plus d'argent que celui qui part avec seulement le programme Erasmus avec ou sans la bourse (*les étudiants qui partent dans le cadre du programme d'échange Erasmus ne bénéficient pas tous de la bourse Erasmus*). Le cumul des deux dispositifs reste évidemment la situation la plus avantageuse.

Le cumul des aides : une analyse synthétique

Compte tenu de la place des BRFE et d'Erasmus, on peut se poser la question de leur impact respectif, des publics concernés, ou des politiques menées. Sur le premier point, la différence des champs joue un rôle important : les BRFE étendent le champ des départs au-delà de l'Europe, ce qui a un impact sur les formations concernées : les scientifiques sont plus nombreux à avoir seulement une BRFE.

Pour analyser les facteurs qui favorisent le cumul (ou le non cumul), nous avons comparé la part relative des étudiants partant avec un programme Erasmus seul (avec ou sans bourse) ou cumulant Erasmus et BRFE. Tous ces étudiants vont donc dans un pays européen. En outre, nous avons éliminé les étudiants non inscrits dans le même établissement l'année précédente, qui ne sont jamais retenus dans les BRFE. La part des cumuls est en moyenne de 77,6%.

La modélisation « toutes choses égales par ailleurs » des variables associées au taux de cumul donne des résultats significatifs (cf. annexe 6). Le groupe étudiant de référence n'a pas de retard, il est en LEA, au niveau licence, dans un établissement plutôt défavorable au cumul des aides. Selon les règles exposées à la fin de la deuxième partie, en faisant varier les paramètres un par un, on obtient les résultats suivants, à comparer avec la référence qui est de 77,1%.

- La part des cumuls est beaucoup plus faible pour les étudiants ayant du retard. Au-delà de 4 ans de retard, elle est de 26%. Le cumul est sans doute associé à une sélectivité plus grande.
- Les différences entre filières de formation sont non significatives, sauf pour LLCE dont la part de cumul « toutes choses égales par ailleurs » est supérieure de dix points.
- Les politiques d'établissement ont un effet important : la part de cumul approche 96% dans le groupe des universités que l'on peut qualifier de « favorable au cumul », qui comprend Grenoble 2, Grenoble 3, Lyon 2 et Saint-Etienne, ce qui correspond à une multiplication par 1,25 du taux de référence des 4 autres établissements (77,1%).

En bref, tous les établissements réservent le cumul des aides aux « meilleurs » des étudiants ; en revanche, il n'y a pas unanimité sur le niveau global de cumul, très sensiblement plus élevé dans 4 établissements.

Enfin la faible proportion de cumul au niveau bac+ 5 traduit surtout le rôle prépondérant des BRFE (55% des bac+5 ont une BRFE seule contre 24,5% en moyenne).

DUETI

L'année universitaire 1997-98, **528 étudiants** ont effectué un séjour d'études à l'étranger dans le cadre d'un DUETI.

Part de chaque université

Université	Effectifs	%
Lyon 1 / Claude Bernard	183	34,7
Grenoble 2 / Pierre-Mendès France	114	21,6
Chambéry / Savoie	80	15,1
Grenoble 1 / Joseph Fourier	77	14,6
Saint Etienne / Jean Monnet	66	12,5
Lyon 3 / Jean Moulin	8	1,5
Total	528	100

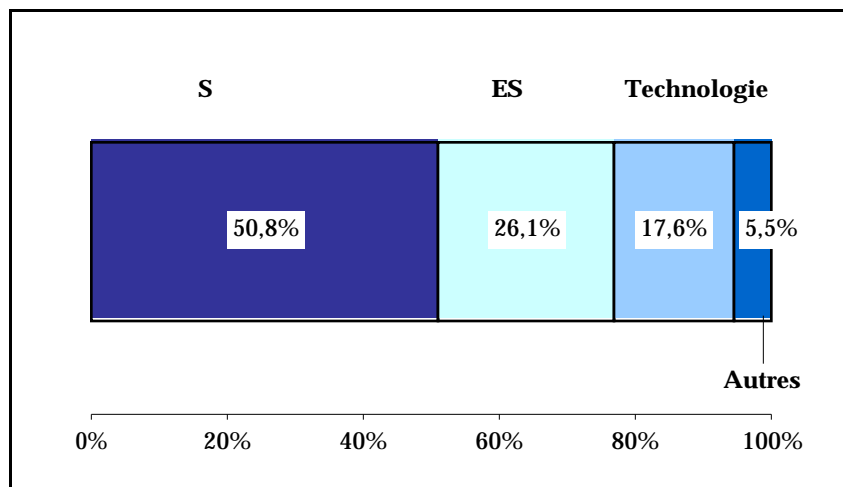
Les universités Lyon 1 (avec 34,7%) et Grenoble 2 (avec 21,6%) regroupent à elles deux plus de la moitié des inscrits en DUETI de la région Rhône-Alpes.

Sexe

Université	Effectifs	%
Hommes	338	64 %
Femmes	190	36 %
Total	528	100

Les hommes représentent 64% de la population des inscrits en DUETI. Ce taux est très supérieur à la population de l'ensemble des partants précédemment étudiée : 42,1% (étude descriptive).

Baccalauréat



La moitié des étudiants de DUETI sont titulaires d'un baccalauréat scientifique. 26,1% possèdent un bac économique et les bacheliers technologiques représentent 17,6% de l'ensemble.

Les séries littéraires et bacs professionnels ("Autres") sont faiblement représentés.

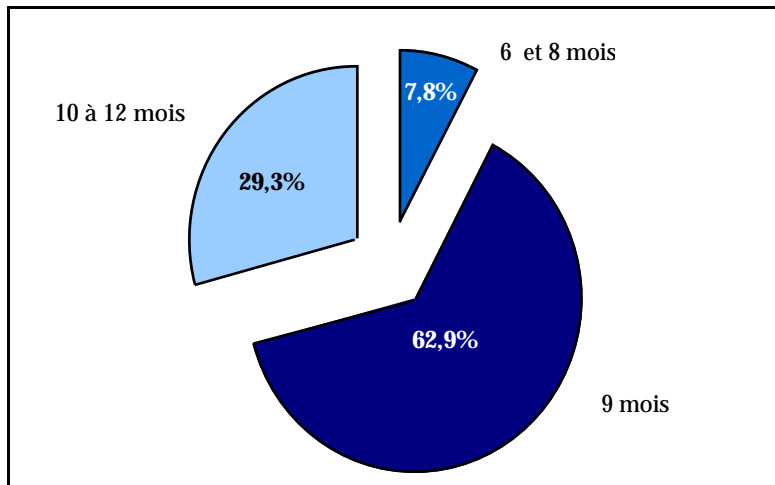
Destinations

Destination	% de Partants
Europe	88,9
Amérique du Nord	9,8
<i>Canada</i>	7,5
<i>Etats-Unis</i>	2,3
Asie - Océanie	0,6
Amérique du Sud	0,6
total	100

Les étudiants de DUETI partent pratiquement tous en Europe (88,9%). 9,8% s'orientent vers l'Amérique du Nord

En Europe, la principale destination est la Grande Bretagne (70,8%).

Durée des séjours



Une grande majorité d'étudiants de DUETI sont partis sur des durées longues correspondant logiquement à une année universitaire.

Dispositifs

Les étudiants de DUETI utilisent deux programmes en correspondance avec les destinations offertes : Erasmus et CREPUQ.

Programmes d'études	%
Erasmus (Europe)	61,7
CREPUQ (Canada)	2,3
Sans Programme	36,0
Total	100

36% des étudiants partent sans programme mais la totalité d'entre eux a obtenu une aide financière.

Au total 91% des étudiants ont obtenu une ou plusieurs aides financières.

Aides financières	%
B.R.F.E.	92,2
Bourse Erasmus	49,1
Complément ministériel	46,5
Bourse Conseil Général	2,7

Parmi les DUETI qui ont obtenu une aide, 92,2% des étudiants ont bénéficié d'une BRFE, 49,1% d'une bourse Erasmus.

Sans cumul	%
B.R.F.E.	35,7
CREPUQ	0,8
Total	36,5

36,5% des étudiants sont partis sans cumuler plusieurs dispositifs. Parmi eux, nombreux sont les étudiants à n'avoir bénéficié que d'une BRFE.

Qui sont les étudiants qui effectuent un séjour à l'étranger

63,4% des étudiants ont cumulé les dispositifs.

CUMUL	%
Programme et Bourse Erasmus + Complément Ministériel +BRFE	38,1
Programme Erasmus +BRFE	7,8
Programme et Bourse Erasmus +BRFE	6,6
Programme et Bourse Erasmus + Complément Ministériel	5,2
Programme et Bourse Erasmus + Complément Ministériel + BRFE + Bourse Conseil Général	2,3
Programme et Bourse Erasmus	0,8
Programme Erasmus + Complément Ministériel + BRFE	0,8
Programme et Bourse Erasmus + Complément Ministériel + Bourse Conseil Général	0,4
BRFE + CREPUQ	1,4
TOTAL	63,4

Montants des aides

Aides financières	Etudiants		Montant de l'aide en francs		
	Effectif	%	Moyenne	Le plus bas	Le plus haut
Bourse Erasmus	259	49,1%	6 081 F	3 564 F	16 500F
Complément Ministériel	227	46,5%	1 258 F	1 008 F	5 715 F
BRFE	450	92,2%	18 272 F	12 000 F	22 500 F
Bourse Conseil Général	13	2,7%	4 000 F	4 000 F	4 000 F

Ce tableau se lit de la manière suivante : 259 étudiants soit 49,1% des partants ont bénéficié d'une bourse Erasmus qui s'élevait en moyenne à 6 081 F. Certains étudiants ont touché le montant le plus bas (3 564 F), d'autres le montant le plus haut (16 500 F). Il n'est pas tenu compte des cumuls.

Au total 481 étudiants ont bénéficié d'une ou plusieurs aides. Ils ont obtenu en moyenne 20 839 F.

Le montant le plus bas est de 5 125 F et le plus haut de 40 190 F.

CONCLUSION

Cette étude porte sur les étudiants de nationalité française inscrits en 2^{ème} et 3^{ème} cycles dans les huit universités de la région Rhône Alpes en 1997/98. Son objectif est de caractériser les étudiants qui ont effectué un séjour d'études à l'étranger dans le cadre de dispositifs institutionnels. L'étude analyse précisément les motifs de départ et décrit les conditions générales des séjours.

Elle est réalisée à partir des bases de données fournies par les services informatiques de gestion et celles issues des services des relations internationales des huit universités.

Qui sont ces étudiants ?

La première partie de l'étude s'attache à décrire deux populations : l'ensemble de la population inscrite en 2^{ème} et 3^{ème} cycle soit **46 463** étudiants l'année universitaire 1997/98 et parmi eux les **2 084** étudiants partis la même année, effectuer un séjour d'études à l'étranger. Cette description détaillée permet de se faire une idée globale de la population des partants, en utilisant comme référence la population dans son ensemble.

Les populations sont plutôt féminines : 58,9% pour l'ensemble des inscrits et 57,9% pour les partants. Près de la moitié de l'ensemble des inscrits est âgé de "24 ans et plus" contre seulement 22,7% des étudiants partants. Ces derniers sont plus jeunes. Les bacheliers scientifiques (41,1%) sont les plus nombreux dans l'ensemble des inscrits alors que les bacheliers économiques sont plus fortement représentés (29,8% contre 24,7 %) dans la population des partants.

L'université Lyon 2 enregistre le plus fort taux d'inscrits : 20,5% mais seulement 10,5% des partants. Les universités de Savoie, Grenoble 3 et Grenoble 2 sont dans une configuration inverse : le pourcentage de partants est très supérieur au pourcentage d'inscrits. Les filières "sciences de gestion", "langues et littératures étrangères" et "langues étrangères appliquées" représentent 16,4% de l'ensemble des inscrits mais 36,8% des partants.

Enfin, les étudiants partants sont plus souvent "en avance ou à l'heure" (43,2% contre 24,2%). De plus, 83,5% des étudiants partants réussissent leur année d'étude contre 71,5% de l'ensemble des inscrits.

Quels sont les motifs favorisant le départ ?

Le taux moyen de départ l'année de référence 1997/98 (hors DUETI) est de 3,4%.

L'analyse des taux de départ met en évidence les principaux facteurs associés au départ ou au non-départ. Certains résultent des études suivies et de leur contexte (établissement, filière, niveau d'inscription...)

Ainsi, les grandes filières universitaires peuvent être classées en 4 groupes selon le taux de départ :

- très élevé (25,1%) : LEA
- élevé : langue, littérature et civilisation étrangère (8,3%) et sciences de gestion (7,5%)

Qui sont les étudiants qui effectuent un séjour à l'étranger

- moyen : AES/économie (3,7%)
- faible (< 2,5%) : toutes les autres (sciences, droit, lettres, SHS...)

Le taux de départ est à peu près équivalent à Bac+3 et à Bac+5 (2,5%). Il est sensiblement supérieur à Bac+4 (4,9%).

Le milieu familial et social des étudiants ou leurs caractéristiques individuelles (PCS du père, sexe, âge, bac...) influencent aussi les motifs de départ.

En effet, les bacheliers des séries ES ou L sont en proportion les plus nombreux à partir, les taux de départ sont respectivement 4,3 % et 4,0 %.

Le taux de départ décroît avec « l'âge », 5,4% de partants parmi les étudiants âgés de 22 ans contre 2% parmi ceux de 25 ans. Dans le contexte, l'âge est principalement un indicateur du retard pris dans les études : un étudiant en retard a une scolarité universitaire ou secondaire moins "bonne" que les autres et a peu de chance de solliciter (ou d'être sélectionné pour) un séjour à l'étranger.

Les écarts de taux de départ selon les professions du chef de famille sont relativement faibles.

Le taux de départ des étudiants boursiers est supérieur de 1,5 points à celui des étudiants non boursiers.

Comment se sont effectués les séjours d'études à l'étranger ?

Dans la troisième partie les modalités des séjours des partants sont décrites dans leurs multiples dimensions : destination, durée des séjours, nature des dispositifs institutionnels dont ont bénéficié les étudiants, aides financières éventuelles et leur montant.

Près de 80% des étudiants effectuent leur séjour d'études en Europe. La Grande Bretagne étant de loin la première destination : 40,9% des départs européens et un tiers des départs sur toutes les destinations. L'Amérique du Nord attire seulement 17,2% des étudiants, principalement au Canada.

La durée des séjours correspond le plus souvent à 9 mois. Les étudiants bénéficient de dispositifs institutionnels (programmes d'échanges et aides financières) qu'ils cumulent dans la plupart des cas. Au total 1 460 étudiants (94%) ont bénéficié d'une ou plusieurs aides financières. Ils ont obtenu en moyenne 18 889 F (le montant le plus bas étant de 1 200 F, le plus haut s'élevant à 33 960 F).

Le programme d'échange Erasmus et la Bourse Régionale de Formation à l'Etranger sont les deux dispositifs dominants en Rhône Alpes. Ils ne conduisent pas aux mêmes résultats.

De la localisation du séjour dépend le choix du dispositif : Europe pour Erasmus et Monde pour les BRFE. Ainsi, les étudiants des filières "Sciences/Sciences et Technologies Industrielles" et "STAPS" sont les plus nombreux à partir avec une BRFE, car leur séjour se déroule le plus souvent aussi hors Europe (48,3% contre 20,4% dans l'ensemble). Les étudiants de "Sciences de gestion" ou "L.E.A." bénéficient plus fortement d'un programme Erasmus (31,9% et 23,4% contre 19,2% dans l'ensemble), ce qui est cohérent avec une forte proportion de séjours dans un pays européen (82,4% et 93,6% contre 79,6% dans l'ensemble).

Le retard pris dans l'enseignement supérieur influe sur l'obtention de l'un ou l'autre des dispositifs : les étudiants qui cumulent les deux dispositifs sont le plus souvent "en avance ou à l'heure", ceux qui ont pris le plus de retard partent en très forte proportion avec le programme Erasmus.

Le montant des aides distribuées fait apparaître aussi des différences : un étudiant qui part avec seulement une BRFE touche deux fois plus d'argent que celui qui part avec seulement le programme Erasmus avec ou sans la bourse (*les étudiants qui partent dans le cadre du programme d'échange Erasmus ne bénéficient pas tous de la bourse Erasmus*). Le cumul des deux dispositifs reste la situation la plus avantageuse.

A la date de l'observation, le développement des incitations au départ à l'étranger est un phénomène récent.

- L'objectif principal de « popularisation » du séjour dans une université étrangère est largement atteint, en particulier grâce à des initiatives menées à la base par des enseignants et responsables de filières.

- La lisibilité de l'ensemble des dispositifs est assez faible. C'est la conséquence non souhaitée d'une superposition des mécanismes d'aides qui n'est pas sans avantage. Ainsi, les BRFE ouvrent sur des échanges extra-européens, dont l'intérêt, voire la nécessité, sont avérés pour certaines disciplines ou certains niveaux d'études : par exemple, on trouve parmi les étudiants ne percevant que la BRFE une proportion significative de scientifiques et de bac + 5.

Le bilan proposé ci-dessus est l'occasion pour les divers acteurs de repenser de manière plus générale et avec le recul de l'expérience, la question de la nature et de la hiérarchisation des objectifs assignés aux aides institutionnelles. Par exemple, nous avons vu que la diversité très importante des taux de départ selon les filières tient pour une bonne part à la demande des étudiants (langues, gestion). Sans nier l'importance de la volonté manifestée par les étudiants, celle-ci ne peut tenir lieu de politique.

• Le mode de répartition des aides entre les postulants est visiblement problématique : la moitié des établissements choisi de privilégier le cumul des aides, les autres ayant une politique plus diversifiée. L'impact de ces choix n'est pas évident : comme le montre le tableau ci-après, le taux de départ semble indépendant de la pratique du cumul.

Taux de départ et taux de cumul selon les établissements

taux de départ	bas	élevé
cumul		
bas	LA, LC	GA, SA
élevé	LB, SE	GB, GC

- malgré un fort taux de cumul (concentration des aides sur certains étudiants), Grenoble 2 et Grenoble 3 ont un taux de départ élevé ;

Qui sont les étudiants qui effectuent un séjour à l'étranger

- au contraire, Lyon 1 et Lyon 3 qui étalent au maximum les aides ont des taux de départs relativement faibles.

- Certaines disciplines restent « fermées », alors qu'on imagine la fécondité pour elles d'échanges avec des pays étrangers.

- c'est le cas des sciences « dures » en général, où si l'on ne tient pas compte des DUETI, dont la place est bien particulière, les départs sont faibles, alors que par ailleurs, on insiste beaucoup sur la nécessité des collaborations internationales, que ce soit pour le développement de la recherche ou l'exercice d'une activité professionnelle ;

- c'est le cas aussi des sciences humaines, où les différences d'approche à l'échelle internationale ne sont pas négligeables (rapport théorie/expérience par exemple).

- Le niveau des départs à vocation purement ou principalement linguistique (un étudiant de LEA sur deux environ) peut être jugé inférieur au nécessaire (pourquoi pas tous les étudiants ?) ; toutefois, dans un contexte où le financement des aides n'est pas illimité, on peut considérer que le taux de départ est trop élevé par rapport à celui de certaines autres filières. De même, on peut s'interroger sur l'impact des DUETI, qui organisent des prolongations d'études souvent durables pour une filière courte à vocation professionnelle.

ANNEXES

Annexe 1 : Taux de départ selon le nombre d'année de retard au bac

Retard au Bac	% de partants	Effectif des partants
En avance	4,2 %	114
A l'heure	4,1 %	1048
Un an	2,5 %	284
Deux ans	2,0 %	81
Trois ans et plus	1,4 %	18
ENSEMBLE	3,4 %	1545

Annexe 2 : Taux de départ selon le nombre d'année de retard pris dans l'enseignement supérieur

Retard enseignement super.	% de partants	Effectif des partants
A l'heure	5,5 %	783
Un an	4,0 %	509
Deux ans	2,3 %	161
Trois ans	1,6 %	55
Quatre ans et plus	0,5 %	37
ENSEMBLE	3,4 %	1545

Annexe 3 : Comparaison des universités au travers de quelques indicateurs de taux de départ (hors DUETI)

Sexe

	Grenoble1	Grenoble2	Grenoble3	Lyon 1	Lyon 2	Lyon 3	Savoie	St Etienne	Ensemble
Homme	3,0	3,4	5,1	1,7	1,8	3,0	4,6	3,2	2,9
Femme	3,1	3,3	6,2	2,0	2,5	4,2	8,5	2,9	3,7
Ensemble	3,0	3,3	6,0	1,8	2,3	3,8	6,8	3,0	3,4

Le taux de départ selon le sexe et le taux de départ selon l'université ont été analysés dans la deuxième partie du rapport.

Dans le tableau ci-dessus, on cherche à mettre en relation les trois variables (sexe, université, taux de départ).

A titre d'illustration, on peut commenter la colonne "Lyon 2" :

1,8 % des étudiants inscrits à Lyon 2 et de sexe masculin ont suivi des études à l'étranger en 1997-98. De la même manière, on peut dire que **2,5 %** des étudiants inscrits à Lyon 2 et de sexe féminin ont suivi des études à l'étranger en 1997-98. Au total, donc quel que soit le sexe, **2,3 %** des étudiants de Lyon 2 suivent leurs études à l'étranger.

Dans l'ensemble, les femmes sont plus nombreuses en proportion à partir que les hommes, 3,7% contre 2,9 %.

Le taux de départ selon le sexe permet de différencier les universités en 3 groupes :

- les universités dont la proportion de partants selon le sexe est presque identique : Grenoble 1, Grenoble 2, Lyon 1, St Etienne ;
- les universités dont la proportion de partants selon le sexe diffère d'un point : Grenoble 3, Lyon 2, Lyon 3 ;
- en Savoie, la proportion de partants selon le sexe diffère de quatre points.

Niveau d'inscription l'année du départ

	Grenoble1	Grenoble2	Grenoble3	Lyon 1	Lyon 2	Lyon 3	Savoie	St Etienne	Ensemble
Bac+3	0,8	2,5	7,1	1,8	2,2	3,3	4,4	2,1	2,6
Bac+4	7,1	4,2	5,5	1,4	2,9	6,8	9,8	4,2	4,9
Bac+5	2,0	3,5	2,7	2,8	0,8	0,5	7,9	3,6	2,4
Ensemble	3,0	3,3	6,0	1,8	2,3	3,8	6,8	3,0	3,4

Dans l'ensemble de la population, ce sont les étudiants de niveau Bac+4 qui en proportion partent le plus. Seules deux universités dérogent à la règle : Grenoble 3 et Lyon 1.

Les taux de départ à Bac+5 sont beaucoup plus faibles dans trois universités : Grenoble 3 (2,7 % contre un taux moyen de 6,0 %), Lyon 2 et Lyon 3. De ce fait, Grenoble 3 est la seule université qui compte un taux de départ à Bac+3 supérieur à son taux moyen, 7,1 % contre 6,0 %.

Le taux de départ des étudiants inscrits à Bac+3 à Grenoble 1 est faible, 0,8 % contre 3,0 % pour l'ensemble des étudiants inscrits dans cette université.

Boursier

	Grenoble1	Grenoble2	Grenoble3	Lyon 1	Lyon 2	Lyon 3	Savoie	St Etienne	Ensemble
Boursier	2,9	3,2	8,7	1,9	3,7	7,9	8,3	4,3	4,6
Non boursier	3,1	3,3	5,5	1,8	2,1	3,1	6,4	2,6	3,1
Ensemble	3,0	3,3	6,0	1,8	2,3	3,8	6,8	3,0	3,4

Deux groupes d'universités peuvent être formés : le premier comprend les universités pour lesquelles il n'y a pas de différences significatives entre les taux de départ selon que l'on soit boursier ou non : Grenoble 1, Grenoble 2 et Lyon 1;

Dans le deuxième groupe, le taux de départ des boursiers est nettement supérieur (minimum 1,6 points) : Grenoble 3, Lyon 2, Lyon 3, Savoie et St Etienne.

Baccalauréat

	Grenoble1	Grenoble2	Grenoble3	Lyon 1	Lyon 2	Lyon 3	Savoie	St Etienne	Ensemble
L	2,8	1,9	5,5	0	2,9	4,5	10,7	2,6	4,0
ES	5,5	4,1	7,0	7,5	2,8	3,9	8,0	3,6	4,3
S	3,1	4,4	7,9	1,7	1,8	3,7	4,5	3,3	3,0
Autres	0,4	1,2	3,9	1,9	0,5	1,0	4,7	1,8	1,5
Ensemble	3,0	3,3	6,0	1,8	2,3	3,8	6,8	3,0	3,4

Le retard

Dans toutes les universités de la région, le taux de départ décroît avec la croissance du retard au baccalauréat. Le même constat est observé pour le retard pris dans l'enseignement supérieur et donc pour le retard en 1998.

Annexe 4 : Effet de chacune des variables

Paramètre	écart au taux de référence (points)	taux de départ (%)	pourcentage d'écart à la référence
Constante		Ref :3,3	
retard ~ 1-2 ans	ref		
retard ~ 0	+1,9	5,2	+57%
retard ~ 3-4 ans	-1,7	1,6	-52%
retard ~ 5-6 ans	-2,5	0,9	-74%
retard ~ 7 ans ou +	-3,1	0,2	-94%
CS ~ Cadre, commerçant, etc.	ref		
CS ~ Autre CS	-0,9	2,4	-27%
univ ~ contexte plus favorable	ref		
univ ~ contexte moins favorable	-1,4	1,9	-43%
filière ~ SHS+	ref		
filière ~ LEA	+27,3	30,6	+820%
filière ~ LLCE	+9,7	13,0	+290%
filière ~ gest	+10,4	13,7	+312%
filière ~ AES+	+3,4	6,8	+103%
filière ~ science	(+0,6)	3,9	+17%
filière ~ droit	+0,8	4,2	+25%
filière ~ lettres	+1,5	4,8	+45%
ins97 ~ inscrit 97	ref		
ins97 ~ non inscrit 97	-2,5	0,8	-76%
bourse ~ Non	ref		
bourse ~ Oui	+0,6	4,0	+19%

Les effets entre parenthèses ne sont pas statistiquement significatifs

Référence : L'étudiant de référence est inscrit en *sciences humaines et sociales* dans une *université incitant au départ* qui est *la même que l'année précédente*. Il a un *retard de 1 ou 2 ans* à la date d'observation, un *père cadre* supérieur ou commerçant, et il ne perçoit *pas de bourse* d'études. Son taux de départ est de **3,3%** environ.

Lecture : un étudiant identique mais *sans retard* a un taux de départ de $3,3 + 1,9 = 5,2\%$ (deuxième colonne). Du point de vue de la compréhension du modèle il vaut mieux raisonner avec la colonne suivante : son taux de départ est accru de 57% ($3,3 * 1,57 = 5,2$).

Le cumul de deux écarts n'est pas possible. L'approximation utilisant les coefficients multiplicatifs est convenable pour deux modalités, à condition qu'elles ne soient pas trop éloignées de la valeur de référence.

L'annexe 5 fournit quelques exemples de combinaisons. Un tableau de calcul Excel®, téléchargeable sur le site www.ourip.org, permet calculer toutes les combinaisons possibles des modalités des variables.

Annexe 5 : Effets cumulés, quelques exemples

En gris, les changements par rapport à la référence (les autres variables sont inchangées) : changement du retard, de la filière, puis des deux.

Filière	retard	taux de départ
SHS+	1-2 ans	3,3% (réf)
SHS	7 ans ou +	0,2%
LEA	1-2 ans	30,6%
LEA	7 ans ou +	11,3%

Annexe 6 : Effet de chacune des variables sur le taux de cumul (Erasmus/BRFE)

Paramètre	écart au taux de référence (points)	taux de cumul %	pourcentage d'écart à la référence
Constante		77,1	
<i>ret ~ R0</i>	ref		
ret ~ R1-3	-13,9	63,3	-18%
ret ~ R4+	-50,8	26,3	-66%
<i>fil ~ LEA</i>	ref		
fil ~ LLCE	+10,7	87,9	+14%
fil ~ gest	(-4,7)	72,5	-6%
fil ~ AES+	(-8,4)	68,8	-11%
fil ~ science	(+2,0)	79,2	+3%
fil ~ droit+	(+2,1)	79,3	+3%
fil ~ lettres	(-0,8)	76,3	-1%
fil ~ SHS+	(-6,5)	70,6	-8%
<i>niv ~ 3</i>	ref		
niv ~ 4	(-2,8)	74,3	-4%
niv ~ 5	-23,7	53,4	-31%
<i>univ ~ cumul-</i>	ref		
univ ~ cumul+	+18,7	95,8	+24%

Les effets entre parenthèses ne sont pas statistiquement significatifs

Référence : Le groupe de référence est inscrit en *LEA* dans une *université ne favorisant pas le cumul, sans retard* à la date d'observation. Le taux de cumul est de 77,1% environ.

Lecture : un groupe d'étudiants identiques mais *avec un retard* de 1 à 3 ans a un taux de départ de $77,1 - 13,9 = 63,3\%$ (deuxième colonne). Du point de vue de la compréhension du modèle il vaut mieux raisonner avec la colonne suivante : son taux de départ est plus faible de 18% [$77,1 * (1 - 0,18) = 63,3\%$]. Un tableau Excel[®] permettant de calculer l'effet de toutes les combinaisons de modalités est disponible sur le site www.ourip.org.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	5
OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE	7
Rappel des objectifs.....	7
Champ.....	8
Types de formations et niveaux d'études.....	9
La durée des séjours d'études.....	10
Le cadre institutionnel.....	11
Plan d'ensemble.....	11
QUI SONT LES PARTANTS À L'ÉTRANGER : UNE DESCRIPTION.....	15
Caractéristiques individuelles.....	15
Inscrits et partants : répartition par sexe l'année du départ.....	15
Inscrits et partants : âge en 1998.....	16
Inscrits et partants : département de naissance.....	16
Inscrits et partants : répartition selon la série du Bac.....	17
Inscrits et partants : répartition selon la PCS du chef de famille.....	17
Inscrits et partants : la part des boursiers de l'enseignement supérieur.....	18
Études suivies et contexte.....	18
Inscrits et partants : répartition par université d'inscription l'année du départ.....	18
Inscrits et partants : répartition par filière.....	19
Inscrits et partants : répartition par niveau d'inscription l'année du départ.....	20
Inscrits et partants : répartition par diplôme préparé.....	20
Inscrits et partants : résultats aux examens en 1998.....	21
Inscrits et partants : retard en 1998 (retard total).....	21
POURQUOI : LES FACTEURS DU DÉPART ; ANALYSE ET MODÉLISATION.....	23
Caractéristiques individuelles.....	24
Taux de départ par sexe.....	24
Taux de départ selon l'âge à la date d'observation.....	24
Taux de départ par département de naissance.....	25
Taux de départ selon la série du bac.....	25
Taux de départ selon l'année du bac.....	26
Taux de départ selon la PCS du chef de famille.....	26
Taux de départ selon le fait d'être ou non boursier de l'enseignement supérieur.....	27
Études suivies et contexte.....	27
Taux de départ par université.....	27
Taux de départ par filière.....	28
Taux de départ par niveau d'inscription.....	28
Taux de départ selon le nombre d'année de retard.....	29
Taux de départ selon le lieu d'inscription en 1996-97.....	29

MODÉLISATION	30
<i>Les éléments explicatifs retenus</i>	31
Effet filière	31
Effet de sélection/autosélection	32
Effet d'établissement	32
Conditions de départ	33
<i>Les résultats</i>	33
L'importance de l'effet filière	34
Les effets de sélection/autosélection	34
« Dynamisme de l'établissement »	35
Effet des conditions économiques du départ	35
<i>Conclusion</i>	36
COMMENT : LES CARACTERISTIQUES DES SÉJOURS	37
DESTINATIONS	37
DURÉE DU SÉJOUR : SOUVENT UNE ANNÉE SCOLAIRE	39
MOTIF : LES ÉTUDES PLUS QUE LES STAGES	39
PROGRAMMES D'ÉCHANGES : L'IMPORTANCE D'ERASMUS	39
93,8% DES ÉTUDIANTS ONT BÉNÉFICIÉ AU MOINS D'UNE AIDE FINANCIÈRE	40
LE CUMUL DES DISPOSITIFS EST TRÈS MAJORITAIRE	41
MONTANTS DES AIDES	42
TAUX DE FÉMINISATION	43
<i>Selon le programme et l'aide financière :</i>	43
<i>Selon la durée du séjour :</i>	43
ERASMUS - BRFE	44
<i>BRFE – ERASMUS selon l'établissement</i>	44
<i>ERASMUS – BRFE selon la filière d'inscription</i>	45
<i>ERASMUS - BRFE selon le niveau d'inscription</i>	46
<i>ERASMUS – BRFE selon le sexe</i>	46
<i>ERASMUS–BRFE selon la série du bac</i>	47
<i>ERASMUS–BRFE selon le retard pris dans l'enseignement supérieur</i>	47
<i>ERASMUS–BRFE selon le montant de l'aide</i>	48
<i>Le cumul des aides : une analyse synthétique</i>	48
DUETI	51
PART DE CHAQUE UNIVERSITÉ	51
SEXE	51
BACCALURÉAT	52
DESTINATIONS	52
DURÉE DES SÉJOURS	53
DISPOSITIFS	53
MONTANTS DES AIDES	54
CONCLUSION	55

ANNEXES	59
ANNEXE 1 : TAUX DE DÉPART SELON LE NOMBRE D'ANNÉE DE RETARD AU BAC.....	59
ANNEXE 2 : TAUX DE DÉPART SELON LE NOMBRE D'ANNÉE DE RETARD PRIS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	59
ANNEXE 3 : COMPARAISON DES UNIVERSITÉS AU TRAVERS DE QUELQUES INDICATEURS DE TAUX DE DÉPART (HORS DUETI).....	60
<i>Sexe</i>	60
<i>Niveau d'inscription l'année du départ</i>	61
<i>Boursier</i>	61
<i>Baccalauréat</i>	61
<i>Le retard</i>	61
ANNEXE 4 : EFFET DE CHACUNE DES VARIABLES	62
ANNEXE 5 : EFFETS CUMULÉS, QUELQUES EXEMPLES	63
ANNEXE 6 : EFFET DE CHACUNE DES VARIABLES SUR LE TAUX DE CUMUL (ERASMUS/BRFE)	63
TABLE DES MATIÈRES	64